Info Bulletin

VSAM

Verein Schweizer Armeemuseum
Association du musée suisse de l'armée
Associazione del museo svizzero dell'esercito
Associaziun dal museum svizzer da l'armada

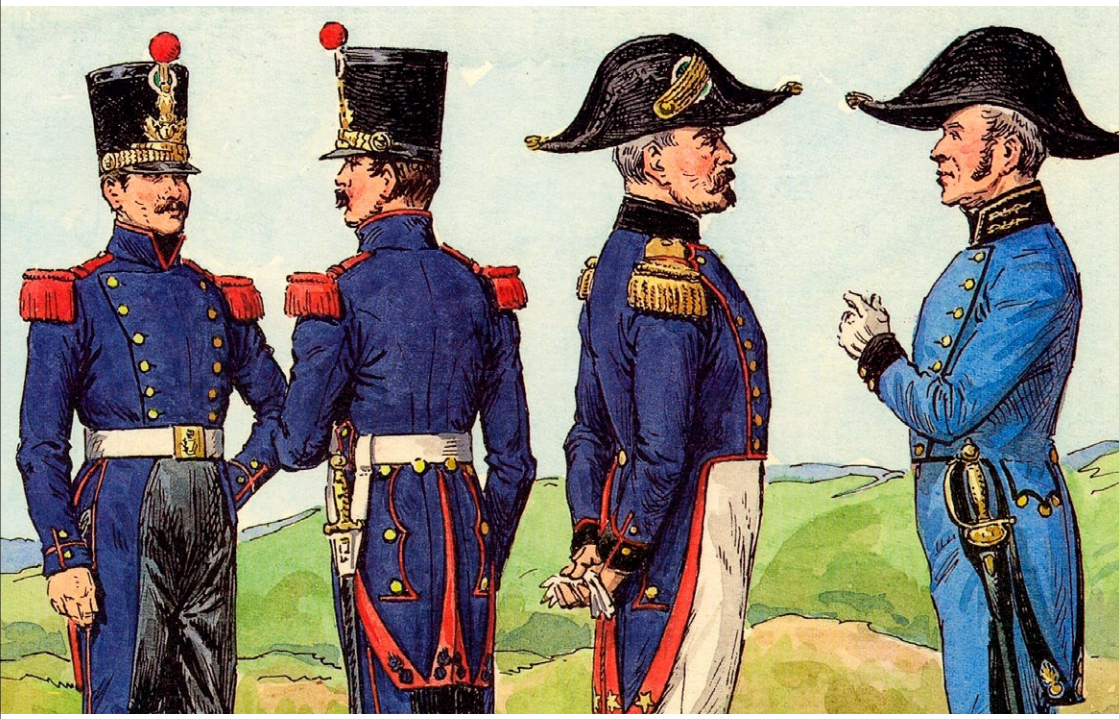

Invitation à la participation par écrit à l'assemblée des membres, objets requérant une décision et propositions du comité 3
Rapport annuel 2020 du président de la VSAM 8
Message du président du Conseil de fondation HAM 16
Comptes annuels 2020 et Budget soumis 2021 18
En mémoire de Christian Wüthrich 22
De la souris grise à l'officier sanitaire bleu clair 24
Reconstruction d'un can ach 9 cm 50 en can ach 4,7 cm 41 43

1|21

www.armeemuseum.ch

Legs en faveur de la VSAM

Pour atteindre ses objectifs, l'Association du musée suisse de l'armée est tributaire des recettes des cotisations de ses membres et de dons. Au cours des dernières années, nous avons eu le privilège de recevoir des legs de la part de membres décédés. Ces apports sont grandement appréciés. En désignant l'Association du musée suisse de l'armée comme légataire dans votre testament, vous nous soutenez, tout comme vous soutenez l'idée commune d'un musée suisse de l'armée.

Timbres des soldats : on cherche une/un auxiliaire pour la VSAM

Après notre recherche couronnée de succès pour lui trouver un successeur dans le domaine des cartes postales militaires, Hansruedi von Gunten, qui vient d'accomplir sa 85e année, a demandé d'être déchargé également du domaine de collection des timbres des soldats. Les trajets et le chemin à marcher jusqu'à la salle de collection lui deviennent, en effet, de plus en plus pénibles.

D'entente avec lui, nous cherchons donc une ou un auxiliaire pour le domaine de collection Timbres des soldats de la VSAM. **Outre la collaboration dans le suivi de la collection, ses tâches comprennent notamment la vente et le traitement de l'inventaire des doublets.**

Des connaissances préalables sont indispensables, mais une introduction approfondie dans la matière sera dispensée.

Nous serions heureux de trouver, pour notre équipe, une personnalité qui soit prête à s'engager et qui s'enthousiasme pour ce domaine d'activité. Il serait avantageux de disposer de la mobilité nécessaire et de ne pas être domicilié trop loin de notre emplacement de Thoune. Si vous manifestez de l'intérêt pour cette tâche, veuillez donc vous annoncer auprès du président pour un entretien non contraignant.

Henri Habegger, président de la VSAM, Brucheggweg 13, 3612 Steffisburg, 079 415 11 67, henri.habegger@armeemuseum.ch

IMPRESSUM

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée.
Le bulletin contient également les communications de la fondation Matériel historique de l'armée suisse.
Éditeur : Association du musée suisse de l'armée, 3600 Thoune
Rédaction : Hugo Wermelinger, hugo.wermelinger@armeemuseum.ch
Mise en page et impression : Ilg AG, Wimmis

Photo de couverture : chirurgien du Canton de Vaud (tout à droite).
Voir l'article dès la page 24.

Invitation à la participation par écrit à la 43e assemblée des membres de l'Association du musée suisse de l'armée

Cher membre, cher donateur,
Avec ce bulletin d'information 1/21, nous voulions à l'origine vous inviter pour le 24 avril 2021 à notre 43e assemblée ordinaire des membres à Thoune, dans l'ancien manège (Thoune-Expo). Le comité devait décider du mode d'organisation au plus tard pour la clôture de la rédaction du présent bulletin, à savoir mi-février 2021. Cette décision ne fut pas facile à prendre. Nous aurions aimé rencontrer de nouveau les membres participants en personne. Mais mi-février, la situation et les pronostics étaient tels que le comité s'est vu forcé de renoncer à la tenue d'une assemblée avec participation en personne des membres. Par conséquent, l'assemblée des membres de cette année se fera une nouvelle fois par écrit.

Nous envisageons la réalisation de la participation par écrit à l'assemblée générale 2021 comme suit :

- Les points réguliers de l'ordre du jour pour lesquels une décision est nécessaire sont repris ci-après. Comme l'assemblée se déroule par écrit, nous y avons ajouté des commentaires lorsque cela était nécessaire.
- Ces documents sont également consultables dans le bulletin d'information 1/21 sur le site Internet www.armeemuseum.ch.
- **Les membres et donateurs votants reçoivent un bulletin de vote personnel.** Il leur est demandé de l'utiliser pour se prononcer sur les différentes demandes. **Nous vous prions de bien vouloir signer le bulletin de vote en haut à gauche et de nous le renvoyer pour le 30 avril 2021 avec l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe.**
- Nous vous informerons des décisions de la 43e assemblée ordinaire des membres 2021 organisée par écrit dans notre bulletin d'information 2/21. Comme d'habitude, le bulletin sera aussi mis en ligne sur notre site Internet www.armeemuseum.ch.

Henri Habegger

Président de la VSAM

Objets requérant une décision selon l'invitation à la 43e assemblée ordinaire des membres en avril 2021

1 Mot de bienvenue et établissement de la présence

Conformément à l'Ordonnance 2 COVID-19, l'assemblée des membres 2021 est organisée par écrit. Tous les membres et donateurs votants reçoivent un bulletin de vote personnel pour participer par écrit.

2 Élection des scrutateurs

Le dépouillement des votes reçus est effectué par le comité avec contrôle par les réviseurs.

3 Approbation du procès-verbal de la 42e assemblée des membres d'avril 2020

Le procès-verbal de l'assemblée des membres d'avril 2020 a été publié dans le bulletin d'information 2/20 en pages 5 à 7. Tous les membres de l'association l'ont reçu ; il est par ailleurs consultable sur notre site Internet www.armeemuseum.ch. **Le comité propose l'approbation du procès-verbal.**

4 Approbation du rapport annuel 2020

Le rapport annuel 2020 du président se trouve dans le présent bulletin d'information 1/21 et est consultable sur notre site Internet www.armeemuseum.ch.

Le comité propose l'approbation du rapport annuel.

5 Approbation des comptes annuels 2020 et consultation du rapport de l'organe de révision

Les comptes annuels (bilan et compte de résultat) 2020 avec leurs commentaires par écrit ainsi que le rapport de révision sont reproduits dans le présent bulletin d'information 1/21 ainsi que sur notre site Internet www.armeemuseum.ch.

Le comité propose :

a) **d'approuver les comptes annuels 2020 et**
b) **de donner décharge aux membres du comité pour l'exercice écoulé.**

6 Élections

a) Parmi les membres du comité actuel, le mandat de Sascha Burkhalter, Hugo Wermelinger, Jürg Burlet, Alexander Hadorn et Adrian Muther expire en 2021. Ils se rendent disponibles pour un nouveau mandat.
   Le comité propose la réélection de :
   – **Sascha Burkhalter**
   – **Hugo Wermelinger**
   – **Jürg Burlet**
   – **Alexander Hadorn**
   – **Adrian Muther**
b) **Le comité demande l'élection au sein du comité de :**
   – **Franz Fusco**
   – **Peter Blaser**
   Sur la page 6, vous trouverez la présentation des candidats.
c) Les réviseurs sont élus annuellement.
   Le comité propose la réélection des réviseurs actuels
   – **le colonel Rudolf K. Bolliger**
   – **le colonel EMG Daniel Schweizer**
   pour une période statutaire d'une année supplémentaire.

7 Programme 2021

a) **Le comité propose l'approbation des activités planifiées pour l'année 2021** conformément aux commentaires en page 7
b) Fixation des cotisations des membres et approbation du budget 2021
   Le comité propose de maintenir les cotisations des membres inchangées pour 2021 et d'approuver le budget pour l'année 2021.
   Le budget est reproduit dans le présent bulletin d'information et consultable sur notre site Internet www.armeemuseum.ch.

8 Approbation d'une modification des statuts de l'association du 23 avril 2005

À la dernière assemblée des membres, le point de l'ordre du jour 8c portant sur l'élévation de l'âge minimal de 55 à 60 ans pour les membres à vie a été approuvé à 88,1%. Comme exposé dans le procès-verbal de la dernière assemblée des membres (point 8c), nous avons omis de proposer une modification des statuts correspondante. **C'est pourquoi nous proposons, a posteriori, une modification du point 4 de nos statuts du 23 avril 2005 comme suit :**

4. Membres

Peuvent être membres de l'association les personnes physiques et morales qui reconnaissent les statuts et soutiennent les efforts de l'association.

L'association connaît les catégories de membres suivantes :

Membres individuels
Membres familles
Membres à vie
(possible à partir de 60 ans)
Membres collectifs
Membres libres

9 Propositions de membres

Étant donné qu'en raison du vote par écrit, il n'est pas possible d'approuver les demandes soumises par les membres, celles-ci sont traitées par le comité et font l'objet de réponses individuelles. Au besoin, un report et un traitement à l'assemblée des membres 2022 suivront.

Documents complémentaires sur les points de l'ordre du jour de la 43e assemblée ordinaire des membres

Concernant le point 4 de l'ordre du jour
Approbation du rapport annuel 2020
Le rapport annuel du président est repris en pages 8 à 15.

Concernant le point 5 de l'ordre du jour
Approbation des comptes annuels 2020 et consultation du rapport de l'organe de révision
Les comptes annuels 2020 et le rapport de révision sont repris en pages 18 à 20.

Concernant le point 6 de l'ordre du jour
Élections
Présentation des deux candidats pour une nouvelle admission au sein du comité :

Franz Fusco-Gerber

Né en 1964
Domicile : 3157 Milken
Ébéniste

Franz Fusco est membre de l'Association du musée suisse de l'armée depuis plus de 25 ans. Il dispose d'un large éventail de connaissances et de collections dans le domaine du matériel militaire. Depuis plusieurs années, il est actif comme bénévole pour la préparation et la réalisation d'événements ainsi que pour les travaux de tri du Shop.

Peter Blaser

Né en 1965
Domicile : 3806 Bönigen
Propriétaire de Burch Aufzüge AG

Peter Blaser est un éminent connaisseur et un expert reconnu au niveau national dans le domaine spécialisé des timbres des soldats. Depuis plus de 14 ans, il est actif dans la constitution de la collection des timbres des soldats de l'Association du musée suisse de l'armée. Il a initié le projet en cours d'inventaire des timbres des soldats, projet qu'il encadre de manière intensive avec un groupe de bénévoles.

Concernant le point 7 de l'ordre du jour
Activités pour l'année 2021 et budget pour l'année 2021
Pour l'exercice 2021, le comité prévoit les activités suivantes :

– Publication de trois bulletins d'information

– Réalisation de soirées conférences conformément à un programme qui reste à définir dans le respect des restrictions imposées par les autorités et avec un début encore en suspens.
  Il est prévu que le programme soit publié en annexe au bulletin d'information 2/21 sur notre site Internet www.armeemuseum.ch et dans la presse quotidienne. Des informations sur la tenue des événements planifiés seront systématiquement publiées en temps voulu.

– La mise en ligne d'une première tranche du catalogue électronique des timbres des soldats avec la possibilité d'acquérir un abonnement en ligne est prévue dans le courant de l'année 2021. Des informations à ce sujet sont prévues dans le bulletin d'information 2/21.

– La 4e bourse des timbres des soldats est prévue le dimanche 10 octobre 2021 à Thoune. Les informations correspondantes seront publiées dans le bulletin d'information 2/21 et sur notre site Internet www.armeemuseum.ch.

– Pour l'exercice en cours, la parution des publications suivantes est prévue :
  – *Der Jeep erobert die Schweizer Armee (La Jeep à la conquête de l'armée suisse),* auteur Nik Oswald et co-auteur Christoph Zimmerli
  – *Die Geschichte des Schutzdetachement Bundesrat (L'histoire du détachement de protection du Conseil fédéral)* par un collectif d'auteurs

Les documents de commande et autres informations suivront dans le bulletin d'information 2/21 et sur notre site Internet.

– La base de données de connaissances de notre site Internet www.armeemuseum.ch est complétée en permanence par des contributions intéressantes et importantes.

Budget 2021
Le budget 2021 est repris en page 21.

Rapport annuel 2020 du président de la VSAM

Chers membres, donateurs et destinataires de l'information de l'Association du musée suisse de l'armée,
Rétrospectivement, l'exercice écoulé fut particulier ; outre les restrictions inhabituelles sur les plans privé et professionnel, d'importantes modifications sont survenues au niveau des activités de l'association.
Parmi les activités planifiées, nous avons pu organiser l'assemblée des membres d'avril uniquement sous forme écrite. Seules deux des six conférences prévues ont pu être organisées (en janvier et septembre) et la séance du comité prévue en automne a dû être annulée. Malheureusement, le vernissage des livres du 3 novembre a lui aussi été victime des restrictions liées au coronavirus. Nous avons toutefois eu la chance de pouvoir organiser la bourse des timbres des soldats le 4 octobre dans le respect de toutes les restrictions. Le comité remercie tous les membres et invités pour la compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard de toutes les adaptations de programme, qui sont le plus souvent survenues de manière impromptue. Bien que nous ayons utilisé toutes les sources d'information disponibles pour communiquer ces changements de dispositions imposés, quelques visiteurs se sont tout de même présentés à la date de la conférence annulée du 8 juillet. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités, nous vous prions dès lors de vérifier sur notre site Internet actualisé en permanence (www.armeemuseum.ch) que tel ou tel événement est bel et bien organisé comme prévu.

Nous pouvons toutefois nous réjouir d'avoir pu réaliser comme prévu toutes les activités et informations non basées sur une présence physique. Cela concerne notamment les bulletins d'information, la publication de l'ouvrage *Eingraben, Schutz oder Illusion?!? (S'enterrer – protection ou illusion?!?)* et l'exploitation de notre Shop.

Le règlement de la situation entre la VSAM et la Fondation HAM entamé l'an dernier a cependant revêtu une importance particulière pour l'Association du musée suisse de l'armée. Une section y est spécialement consacrée ci-après.

Enfin, j'aimerais exprimer l'espoir qu'au cours de cette année, nous unissions nos efforts pour parvenir à jeter les bases solides d'une collaboration dans le domaine « Matériel historique de l'armée », collaboration importante pour tous les acteurs concernés.

Malheureusement, cette année débute par des restrictions nouvelles et renforcées ordonnées par les autorités, dont l'évolution et la durée ne peuvent pas encore être évaluées. Afin de protéger la santé de nos membres et eu égard à la sécurité des activités planifiables, le comité se voit par conséquent contraint d'organiser également l'assemblée des membres 2021 par écrit. De même, le début des activités de conférences est repoussé à une date non encore déterminée ; elle sera communiquée avec le bulletin d'information 2/21 en juillet.

Règlement de la situation entre la VSAM et la Fondation HAM

Comme évoqué dans les bulletins d'information 2/20 et 3/20, des discussions approfondies ont eu lieu sous la conduite du chef de l'état-major de l'armée, le divisionnaire Claude Meier, et, en partie, de son chef d'état-major, le colonel EMG Serge Krasnobaieff, en vue de régler la situation de la collaboration entre l'Association du musée suisse de l'armée et la Fondation HAM. L'objectif était et reste le recueil et la clarification des questions ouvertes entre les deux organisations.

Au début de la nouvelle année, le divisionnaire Claude Meier a transmis la fonction de chef de l'état-major de l'armée à son successeur, le divisionnaire Jean-Paul Theler, et a repris la fonction d'officier général auprès des centres dédiés à la politique de paix et de sécurité à Genève. J'aimerais remercier sincèrement le divisionnaire Claude Meier pour les impulsions et la conduite des entretiens au cours de l'année écoulée et je lui adresse tous mes vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

J'aimerais en particulier attirer une nouvelle fois l'attention sur le contrat de donation dûment signé le 30 septembre 2020 avec la « cession en cadeau du stock de la collection de l'Association du musée suisse de l'armée à la Confédération ». Reste à espérer que ce premier pas de notre part influence dans la mesure espérée la collaboration restant à régler entre le Fondation HAM et la VSAM.

Les entretiens en cours entre l'état-major de l'armée, le président de la Fondation HAM et celui de la VSAM ont connu une interruption, probablement en raison du télétravail dû au coronavirus. Entre-temps, ils ont repris et devraient déboucher sur de nouveaux résultats à la fin du mois de mars de cette année.

Activités du comité VSAM

Le comité était composé comme suit :

Henri Habegger	Président
Adrian Muther	Vice-président, représentant VSAM dans le Conseil de fondation HAM depuis mai 2019
Sascha Burkhalter	Finances
Jürg Burlet	Expertise matériel historique et représentation dans la Fondation HAM jusqu'en 2019
Alexander Hadorn	Expositions et projets d'aménagement
Jürg Keller	Expertise histoire militaire
Christina Moser	Base de données des membres, support Shop
Hugo Wermelinger	Secrétariat et communication
Urs Wyssbrod	Contacts et publicité
Marc-Philipp Muller	Relations avec les membres de langue française
Jürg Tschabold	Assesseur et domaine de collection des cartes postales militaires

Ont également pris part aux séances du comité :

Hans-Ulrich Haldimann	Remplaçant du président du Conseil de fondation HAM
Franz Fusco	En qualité de candidat au comité avec demande d'élection à l'assemblée des membres 2021

En outre, en qualité de conseiller à l'extérieur du comité :

Marco Talleri	Relations avec les membres de langue italienne

Au cours de l'année, le comité a dû enregistrer les départs suivants :
– Après de nombreuses années d'activité au sein du comité, le brigadier à d Jürg Keller a demandé à être libéré de ses obligations au sein du comité. Mais il nous a assurés qu'il restait à notre disposition pour des questions relatives à l'histoire ainsi qu'en tant qu'auteur. Mi-septembre, il a été remercié pour ses activités au sein du comité par une délégation du comité à son domicile de Sugiez et un cadeau bien mérité lui a été remis.
– En date du 11 août, Urs Wyssbrod a annoncé son départ du comité pour raisons personnelles. Le comité a pris connaissance de cette décision avec regret.

Pendant l'exercice écoulé, le comité a siégé à trois reprises en présentiel et a effectué les activités restantes du comité par correspondance en raison du coronavirus. Il a traité principalement les points suivants :
– Manifestations de la VSAM
– Membres de la VSAM
– Prestations en faveur de la Fondation HAM (collaborateurs volontaires, visites et manifestations)
– Collaboration VSAM – Fondation HAM
– Projets : timbres des soldats, livres, base de connaissances sur Internet
– Réorganisation de la collaboration entre la VSAM et la Fondation HAM
– Formulation et approbation du contrat de donation de matériel de la VSAM à la Confédération
– Conférences
– Bulletins d'information
– Publications
– Vente d'insignes, de livres et de règlements
– Finances

J'adresse mes remerciements à tous les membres du comité ainsi qu'aux bénévoles actifs à l'extérieur de ce dernier, tout comme à Florence Balmer, collaboratrice au Shop, pour leur grand engagement et leur agréable coopération.

À l'occasion de l'assemblée des membres 2021, le comité demande au point 6 de l'ordre du jour, Élections, l'élection de deux nouveaux membres au sein du comité, à savoir :

– Franz Fusco	Soutien aux événements et travaux de tri du Shop
– Peter Blaser	Direction des activités des timbres des soldats

Soutien de la Fondation HAM par la VSAM

Depuis début mars 2020, la direction de la Fondation HAM incombe au divisionnaire à d Urs Gerber. Stefan Schaerer assume la gestion de la fondation. En notre qualité de membre fondateur et d'association de soutien et de promotion, nous sommes étroitement liés à la Fondation HAM. La VSAM est représentée par son vice-président Adrian Muther dans le Conseil de fondation HAM.
La Fondation HAM est représentée par son vice-président Hans-Ulrich Haldimann à toutes les séances du comité de la VSAM.
Comme auparavant, des membres de la VSAM ont appuyé les activités de la Fondation HAM dans de nombreux domaines. Suite à la requête de la Fondation HAM, nous avons répété, dans les deux derniers bulletins, ses appels pour trouver des collaborateurs volontaires. Les entretiens avec les candidats inscrits pour une mission bénévole ont été réalisés directement par les responsables de la Fondation HAM.

Projets

Timbres des soldats

Nous adressons un merci particulier au groupe de travail bénévole conduit par notre expert Peter Blaser pour les activités menées dans le domaine des timbres des soldats. La création mentionnée d'un inventaire de tous les timbres des soldats connus l'occupera encore intensément pendant une longue période. Il va de soi que l'an dernier, les journées de travail des volontaires qui se tenaient certains dimanches ont également été restreintes en raison des dispositions des autorités en matière de coronavirus. Vu l'annulation de l'assemblée des membres en présentiel en 2020, la traditionnelle vente de timbres des soldats a été limitée à la bourse des timbres des soldats d'octobre et à une série de ventes ponctuelles au cours de l'année. Une bourse des timbres des soldats a été organisée pour la troisième fois le 4 octobre 2020 par l'Association du musée suisse de l'armée. Pour la première fois, elle a été réalisée au restaurant Rössli à Thoune (Dürrenast), dans le strict respect des restrictions imposées par les autorités à ce moment-là. L'événement est relaté dans le bulletin d'information 3/20.
Il est prévu que cet événement couronné de succès se poursuive le 10 octobre 2021, toujours au restaurant Rössli à Thoune (Dürrenast), mais dans la grande salle, afin de disposer d'un espace plus adapté. Nous communiquerons des informations plus précises dès que possible dans le bulletin d'information et sur notre site Internet. Pour succéder à Hansruedi von Gunten, notre bénévole actif pendant plusieurs décennies et qui est désormais âgé de plus de 85 ans, nous recherchons un nouveau collaborateur volontaire pour compléter l'équipe de travail des timbres des soldats. Un appel en ce sens a été publié dans le bulletin d'information, mais il n'a pas encore débouché sur le succès escompté.

Cartes postales militaires

L'équipe de travail en charge des cartes postales militaires s'est lancée dans le tri et l'inventaire de l'important stock de la collection, mais a dû espacer davantage ses nombreuses sessions de travail en raison du coronavirus.

Publications

Articles spécialisés sur l'histoire militaire dans les bulletins d'information de la VSAM
Les membres sont probablement nombreux à ne pas avoir conscience du nombre très important d'articles spécialisés sur l'histoire militaire qui ont été publiés dans les bulletins d'information de l'Association du musée suisse de l'armée depuis la première parution en 1999. Cela vaut la peine de se pencher sur les 80 articles spécialisés répertoriés sur notre site Internet dans la rubrique « Documentations » et de se plonger dans la lecture de l'un ou l'autre de ces articles accessibles en ligne.

Liste de livres
Aucune nouvelle liste de livres imprimés n'a été publiée en 2020 ; la parution de nouveaux ouvrages a été systématiquement annoncée au moyen de prospectus séparés. En revanche, une nouvelle édition de la liste de livres est prévue en 2021.

Nouvelles publications
Le mois de janvier 2020 a vu la parution du Neujahrsblatt 2020 de l'Artilleriekollegium Zurich que j'avais rédigé. Il s'intitule *Mörser und Werfer von der Mitte der 1930er-Jahre bis heute, Teil 2/2 (Mortiers et lanceurs du milieu des années 1930 à ce jour, partie 2/2)* et peut être livré par notre Shop de livres.

Le nouvel ouvrage en deux volumes *Eingraben, Schutz oder Illusion?!? (S'enterrer – protection ou illusion?!?)* écrit par notre auteur

expérimenté Jürg Trick est paru dans les temps en novembre 2020. Malheureusement, le vernissage fixé au 3 novembre à Berne a été victime d'une interdiction de manifestations prononcée à brève échéance par les autorités bernoises, nous obligeant à annoncer l'annulation à tous les collaborateurs inscrits. Quelques jours après le vernissage prévu, la livraison des livres précommandés a toutefois pu avoir lieu, avec une dédicace par l'auteur pour les personnes la souhaitant.

D'autres publications pour l'année 2021 et les années suivantes sont en préparation. Nous pouvons déjà mentionner les ouvrages qui se trouvent dans un état d'édition avancé :

– *Der Jeep erobert die Schweizer Armee (La Jeep à la conquête de l'armée suisse),* auteur Nik Oswald et co-auteur Christoph Zimmerli
– *Die Geschichte des Schutzdetachement Bundesrat (L'Histoire du détachement de protection du Conseil fédéral)* par un collectif d'auteurs
– *Die pferdegezogenen Fahrzeuge der Schweizer Armee (Les Véhicules de l'armée suisse tirés par des chevaux),* auteur Jürg Trick

La parution de ces ouvrages vous sera annoncée de manière détaillée en temps utile.

Base de connaissances

Comme annoncé à plusieurs reprises, la mise en place d'une « base de connaissances » était associée à la publication du nouveau site Internet. Celle-ci vise à mettre à disposition et à transmettre des connaissances relatives aux thèmes liés à l'histoire militaire et au matériel dans différents domaines spécialisés avec des informations complètes et techniquement bien étayées. L'objectif est en outre de présenter au comité et aux membres les connaissances existantes sous un format clair. Ces informations sont reprises dans la rubrique « Wissensdatenbank » (Base de connaissances) de notre site Internet.

Au cours de l'année 2020, quelques nouveaux chapitres importants ont pu être ajoutés à la base de connaissances, notamment :

– Le manuscrit sur les uniformes Streuli, créé entre 1798 et 1803 et qui a pu être publié grâce à l'intervention de notre membre Jürg A. Meier ;
– Illustrations du collectionneur et peintre Adolf Pochon, dont la numérisation et la publication ont été rendues possibles grâce à l'engagement de nos membres Andreas Laubacher et Cédric Gschwind.

Afin d'axer l'énorme travail entamé sur les besoins des membres et des personnes intéressées par le domaine militaire de façon générale, nous avons besoin de remarques fondamentales sur le projet et sa structure ainsi que de retours sur l'avancée des travaux correspondants. Nous sommes reconnaissants que de précieuses contributions sur l'élargissement futur de la base de connaissances émanant du cercle des membres aient déjà été présentées, leur mise en ligne étant systématiquement annoncée dans la rubrique « Nouveautés dans la base de connaissances » dans les bulletins d'information.

Relations publiques

L'intention, pour l'Association du musée suisse de l'armée, de réaliser le travail de relations publiques en collaboration avec la Fondation HAM remonte à la création de la Fondation HAM. Jusqu'à présent, la VSAM a déployé la majeure partie de ses moyens provenant des cotisations des membres et des activités du Shop pour cette activité.

Bulletin d'information de la VSAM
Le bulletin d'information est également paru à trois reprises l'an dernier. Outre des informations sur la vie associative, il contient toujours de précieuses contributions sur le matériel historique et sur l'histoire militaire.

Le rédacteur du bulletin d'information, Hugo Wermelinger, a planifié et dirigé les préparatifs de la publication de manière très consciencieuse et a coordonné les activités des différentes parties impliquées. Le bulletin d'information est également disponible pour les contributions de la Fondation HAM. Dans la mesure du possible, le bulletin fournit aussi un bref rapport ou un aperçu des multiples activités du Musée de l'arsenal de Schaffhouse. À l'avenir, une rubrique permanente sur le thème des timbres des soldats est prévue dans les bulletins d'information.

Le **bulletin d'information 1/20** contenait l'invitation à l'assemblée des membres 2020, le rapport annuel du président ainsi que les comptes annuels 2019. Un article de 14 pages rédigé par Jürg Burlet y traitait de l'histoire des *insignes de grade des sous-officiers et des appointés.* Un autre article apportait un complément à l'article consacré aux diastimètres dans le bulletin d'information 3/19.
À la suite du bulletin d'information 1/20, les documents ont encore été envoyés pour l'assemblée des membres de l'année 2020 organisée par voie écrite.

Outre un rapport du président sur le premier semestre 2020, le **bulletin d'information 2/20** contenait les résultats de l'assemblée des membres 2020, organisée par voie écrite. Une nouvelle rubrique présentait les articles mis en ligne dans la base de connaissances. Elle était complétée par une liste des peintres, graphistes et illustrateurs militaires rédigée par Jürg Burlet. Dans la série consacrée aux télémètres, un article de 19 pages rédigé par mes soins présentait le « phonotélémètre ». Enfin, il s'en suivait encore un article intitulé *La garde suisse de l'électorat de Saxe,* rédigé par notre membre Vincenz Oertle.

Du fait de l'actualité (signature du contrat de donation avec le DDPS), le **bulletin d'information 3/20** contenait un rapport du président sur le troisième trimestre 2020. Il était suivi d'un rapport sur la 3e bourse des timbres des soldats de la VSAM organisée le 4 octobre, d'un ajout à l'article sur le diastimètre présenté dans le bulletin d'information 3/19 et d'un article sur quelques insignes particuliers, ces deux articles étant rédigés par mes soins. D'une longueur de 16 pages, l'article principal du bulletin, rédigé par Jürg Burlet, était intitulé *Les drapeaux des bataillons cantonaux mixtes de la Confédération 1817-1841.*

Tous les bulletins d'information de la VSAM depuis le début de leur publication il y a plus de 20 ans peuvent être téléchargés sur notre site Internet. Il est également possible de se procurer les bulletins précédents dans la limite des stocks disponibles, moyennant remboursement des frais de port.

Conférences de la VSAM
La série de conférences 2020 a été particulièrement touchée par les effets de la pandémie de coronavirus et par les restrictions de la vie publique qui en découlent. Elles n'ont pu avoir lieu que dans une certaine mesure.

22 janvier 2020
« Nuit d'épouvante à Mitholz et ses conséquences », l'histoire d'une installation militaire souterraine secrète dans le Kandertal. Le conférencier chevronné Hans Rudolf Schneider, de Frutigen, journaliste local, auteur et éditeur de l'ouvrage du même nom a su captiver les auditeurs qui s'étaient donné rendez-vous

dans la salle de conférence pleine à craquer. La discussion qui s'en est suivie a donné lieu à de nombreuses déclarations de personnes directement concernées.

En raison de la pandémie de coronavirus qui s'est répandue à grande échelle début mars, nous avons dû interrompre les conférences prévues et annoncées pour les mois suivants. Vu l'évolution peu claire de la situation, les informations sur ces annulations ont été publiées sur notre site Internet et dans la presse quotidienne.

Avec le bulletin d'information 2/20, nous avons expédié un nouveau dépliant sur les événements restants de la série de conférences 2020 et qui annonçait la tenue des conférences du 16 septembre intitulée « Widerstandsvorbereitungen für den Besetzungsfall » (Préparation de la résistance dans l'éventualité d'une occupation) et du 18 novembre intitulée « Der schickliche Ort in Thun – Thun und seine Kasernen » (Le lieu décent à Thoune – Thoune et ses casernes). Avec l'accord des deux conférenciers, nous avions prévu d'enregistrer les conférences sur vidéo. Conformément aux restrictions imposées par les autorités en termes de distance entre personnes, nous avons dû trouver un nouvel endroit pour organiser la conférence, à savoir la grande salle de conférence de l'école de maintenance 43 (E maint 43) à Thoune, que nous connaissons bien.

16 septembre 2020
« Widerstandsvorbereitungen für den Besatzungsfall » (Préparation de la résistance dans l'éventualité d'une occupation), La Suisse pendant la guerre froide. Tel était le thème de la conférence de Titus Meier, historien de Brugg et auteur de l'ouvrage de référence du même nom. Le conférencier a su transmettre ce sujet passionnant de façon claire et compréhensible et ramener les nombreux mythes à une réalité plus tangible au cours de la conférence et de la séance de questions qui s'en est suivie.

Ce fut une grande chance de pouvoir disposer de cette salle de conférence plus grande, car sinon, nous n'aurions jamais pu faire face à l'afflux de la centaine de visiteurs. Moyennant un contrôle de présence nominatif et le recours strict aux moyens de désinfection des mains et port du masque, les restrictions imposées par les autorités ont pu être pleinement prises en compte.

Pour la première fois, nous avons pu réaliser un enregistrement vidéo de l'événement grâce à l'engagement important de Hugo Wermelinger et de son fils Thomas, enregistrement qui a ensuite pu être édité par cette équipe et mis à la disposition de toutes les personnes intéressées après quelques jours via un lien vers notre site Internet ainsi que sur YouTube. Mi-février 2021, cette vidéo avait été consultée 911 fois pour un temps de lecture total de 204 heures. Environ 16% des personnes ont visionné l'ensemble de la conférence et environ 14% la conférence et la discussion qui s'en est suivie (durée totale d'environ 1,5 heure). Ces chiffres ainsi que l'analyse de l'origine des spectateurs ont permis de conclure qu'à la mi-février, nous avions touché 125 à 145 personnes supplémentaires avec notre événement et que nous sommes notamment parvenus à toucher de nouveaux cercles. Même des membres de l'association qui n'ont pas pu participer à la conférence ont ainsi la possibilité de suivre nos conférences.

Après cette reprise réussie de la série de conférences 2020, nous avons de nouveau été confrontés à un renforcement des restrictions imposées par les autorités, empêchant la tenue de la dernière conférence planifiée au 18 novembre, annulation que nous avons communiquée aux membres dans le bulletin d'information 3/20.

En conséquence, l'annonce de la série de conférences 2021 a elle aussi été suspendue dans l'attente de plus de clarté sur l'évolution de la pandémie de coronavirus.

Les rapports détaillés sur les soirées conférences 2020 passées peuvent être consultés ou téléchargés à l'adresse www.armeemuseum.ch (News). Cela concerne aussi le lien vers la vidéo de la conférence du 16 septembre 2020.

Shop de la VSAM

Le Shop de l'Association du musée suisse de l'armée est actif dans les domaines suivants :

	Domaine	Type de vente
1	Insignes de l'armée qui ne sont plus utilisés	Shop en ligne
2	Règlements excédentaires triés	Shop en ligne
3	Publications éditées par nos soins et par des tiers	Shop en ligne
4	Livres anciens	Uniquement à l'occasion d'événements
5	Timbres des soldats et cartes postales militaires	Uniquement à l'occasion d'événements. Toutefois, des rendez-vous séparés peuvent être convenus.

Les membres de l'Association du musée suisse de l'armée bénéficient d'un rabais de 10% sur les articles des domaines 1 et 2.

Ces activités de vente contribuent essentiellement à permettre les publications de la VSAM dans des domaines importants et de réaliser les objectifs de l'association.

Remerciements

Il me reste à adresser mes sincères remerciements à tous les fonctionnaires de l'Association du musée suisse de l'armée ainsi qu'aux nombreux bénévoles émanant du cercle des membres et donateurs pour l'important travail effectué. Je continuerai à déployer toutes mes forces pour atteindre les objectifs fixés et pour asseoir la collaboration avec la Fondation HAM sur une base fructueuse.

Je remercie le Conseil de fondation HAM et les collaborateurs de la Fondation HAM pour le remarquable travail effectué en lien avec le matériel historique de l'armée. J'adresse aussi tout particulièrement mes remerciements aux personnes responsables au sein de l'état-major de l'armée, au Conseil consultatif du matériel historique de l'armée et à son président, le commandant de corps à d Dominique Andrey, ainsi qu'à tous les services fédéraux impliqués.

Henri Habegger
Président de l'Association
du musée suisse de l'armée

Message du président du Conseil de fondation HAM

Le nouveau président du Conseil de fondation HAM, le divisionnaire à d Urs Gerber, adresse aux membres et donateurs de l'Association du musée suisse de l'armée un message en vue d'une meilleure collaboration future

Monsieur le Président, Chères et chers membres de la VSAM,
Dans le cadre du rapport annuel 2020 de la VSAM, j'ai le plaisir de pouvoir vous adresser quelques réflexions. En réalité, j'aurais aimé le faire à l'occasion de votre assemblée des membres au printemps 2020. Mais la première vague de la pandémie qui perdure en a malheureusement décidé autrement.

Le 1er mars 2020, j'ai repris la présidence du Conseil de fondation HAM occupée jusque-là par Hannes Wettstein. Bien qu'historien de formation versé dans l'histoire militaire suisse du XXe siècle, j'avais auparavant à peu près le même niveau de connaissances du matériel historique de l'armée qu'un officier d'état-major général de milice de l'armée suisse moyennement formé. Ma carrière professionnelle, je l'ai passée exclusivement dans le groupe des services d'état-major général et ses organisations qui lui ont succédé, essentiellement au Service de renseignement stratégique, puis aux Relations internationales de la Défense. En point d'orgue de ma carrière professionnelle et militaire, j'ai pu diriger, en tant que divisionnaire, la délégation suisse de la NNSC à Panmunjeom, sur la ligne de démarcation intercoréenne, de 2012 jusqu'à ma retraite à la fin de l'été 2017, dans un environnement très stimulant.

Préalablement à ma reprise de la présidence, j'ai déjà dû me familiariser avec les relations globalement difficiles entre la Fondation HAM et son association de soutien, la VSAM. Comme j'ai heureusement été propulsé de l'extérieur, il m'a été un peu plus facile d'aborder avec le calme nécessaire les sujets d'un règlement et d'une dissociation avec le président de la VSAM. Mais j'étais étonné de constater à quel point les fossés s'étaient creusés au fil du temps à la suite des divergences perceptibles des deux côtés. Après une première analyse, il m'est apparu clairement qu'une collaboration future, positive et sans conflit, entre la fondation et la VSAM passait inévitablement par une dissociation de la fondation et de l'association de soutien sur le plan institutionnel ainsi que par une dissolution des exigences et dépendances historiques ou une adaptation aux nouvelles réalités. Le mot d'ordre est clair à mes yeux : il s'agit de construire l'avenir et non de cultiver le passé.

C'est dans ce contexte qu'est survenue au moment opportun l'initiative du chef de l'état-major de l'armée, le divisionnaire Claude Meier, sur la mise à jour et le règlement des rapports entre l'état-major de l'armée/ZSHAM, la Fondation HAM et la VSAM, d'autant plus que les trois chefs des organisations s'étaient accordés très rapidement et avec détermination sur une approche commune. Trois étapes successives doivent permettre une refonte de la collaboration entre les trois organismes et une réorientation selon les directives disponibles entre-temps.

Du point de vue de la Fondation HAM, la première étape, la plus importante, était déjà terminée le 30 septembre 2020. Avec le *contrat de donation de la VSAM,* l'ensemble des objets qui étaient jusque-là en possession de la VSAM ont été transférés pour devenir la propriété de la Confédération. J'adresse mes chaleureux remerciements au président et au comité de la VSAM pour l'engagement pragmatique et ciblé en vue d'une clarification très importante en ce qui concerne le matériel historique de l'armée suisse. Étant donné que le statut des collections externes se trouvant jusqu'à présent dans le stock du matériel historique a également pu être réglé entre-temps, le stock complet est pour la première fois la propriété de la Confédération. Il en résulte une mise en œuvre homogène et d'une seule main des processus et dispositions définis par la nouvelle vision et la nouvelle stratégie ainsi que par le concept de collection. Je compte à cet égard sur le soutien constructif de la VSAM.

Les travaux relatifs aux deux autres étapes sont actuellement en traitement ou suspendus en raison de la situation liée au coronavirus. Le remaniement en cours de *l'accord de prestations entre l'état-major de l'armée/ZSHAM et la Fondation HAM* doit reprendre et intégrer non seulement de légères adaptations dans les principes de base, mais aussi et surtout les dispositions du concept de collection 2019 en ce qui concerne les associations de soutien. À l'avenir, les associations de soutien seront exclusivement commandées par les différentes fondations ; des liens ou accords directs avec la ZSHAM ne sont plus prévus. Par conséquent, tous les droits et devoirs de la VSAM en tant qu'association relatifs au statut juridique, à l'utilisation de l'infrastructure, à l'autorisation des activités de vente, etc., doivent déjà être ancrés ou légalisés dans l'accord de prestations entre l'état-major de l'armée et la Fondation HAM, dans la mesure où ceux-ci s'appuient sur la propriété ou les services de la Confédération. De mon point de vue, il est également utile pour la VSAM qu'une mise à jour des bases de la conformité partiellement dépassées puisse être entreprise.

La troisième étape consistera alors en une nouvelle version d'un *accord de collaboration entre la Fondation HAM et la VSAM.* Celle-ci remplacera l'accord de 2009 complètement dépassé. Ses piliers seront déjà définis dans l'accord de prestations présenté ci-dessus. Les dispositions d'exécution spécifiques devront alors être reprises dans l'accord de collaboration. Cela devrait en réalité être et devenir simple et évident. Mais je suis conscient qu'il restera encore certains obstacles à surmonter. J'ai bon espoir que nous aboutissions en 2021 à un ensemble complet, achevé et cohérent, étant donné que cette étape sera, elle aussi, abordée au sein du triangle éprouvé composé de l'état-major de l'armée (ici plutôt dans un rôle de modérateur), de la Fondation HAM et de la VSAM. Au final, c'est à nous, la VSAM et la Fondation HAM, de non seulement atteindre cet objectif, mais aussi de le mettre en œuvre.

À cet égard, je souhaite à la VSAM une année associative 2021 pleine de réussite et tournée vers l'avenir !

Urs Gerber
Président du Conseil de fondation HAM

Urs Gerber lors de la conférence du 19 septembre 2018 organisée à la VSAM sur le thème des 65 ans de la Commission de supervision des nations neutres en Corée (NNSC).

Comptes annuels 2020 et rapport de révision

Bilan

	31.12.2020	31.12.2019	Évolution
Actifs			
Liquidités	214’306.70	239’733.78	–25’427.08
Avoirs auprès de tiers	0.00	75.00	–75.00
Stock de marchandises	53’500.00	18’000.00	35’500.00
Actifs circulants	**267’806.70**	**257’808.78**	**9’997.92**
Fonds	1.00	1.00	0.00
Actifs immobilisés	**1.00**	**1.00**	**0.00**
Total des actifs	**267’807.70**	**257’809.78**	**9’997.92**
Passifs			
Engagement envers des tiers	0.00	178.65	–178.65
Legs pour des projets spéciaux	30’000.00	20’000.00	10’000.00
Capital étranger	**30’000.00**	**20’178.65**	**9’821.35**
Patrimoine de l’association	237’631.13	233’787.56	3’843.57
Excédent de recettes	176.57	3’843.57	–3’667.00
Capital propre	**237’807.70**	**237’631.13**	**176.57**
Total des passifs	**267’807.70**	**257’809.78**	**9’997.92**

Le total du bilan au 31 décembre 2020 s’élève à 267’807.70 francs et a par conséquent augmenté de 9’997.92 francs par rapport à l’exercice précédent.
Les liquidités de 214’306.70 francs comprennent les avoirs de deux comptes auprès de PostFinance ainsi que de faibles avoirs en caisse. Le stock de marchandises s’élève à 53’500 francs. Les stocks de marchandises existants sont comptabilisés dans le bilan à prix coûtant. Pour des raisons prudentielles, le comité peut effectuer des ajustements de valeurs à ces postes. L’augmentation considérable par rapport à l’exercice précédent est due à la nouvelle parution des deux volumes de l’ouvrage sur les fortifications de campagne dans l’armée suisse en novembre 2020. Les nouvelles parutions entraînent au début une hausse du stock, qui se réduit ensuite au fil des mois grâce aux ventes. Dans le capital étranger, nous portons au bilan les deux legs que l’association a reçus en 2019 et 2020 pour un montant total de 31’881.30 francs. Une part de 1’881.30 francs de ce montant a été dissoute dans l’exercice comptable 2020 en faveur du compte de résultat. Par rapport à l’exercice précédent, le capital propre de l’association de 237’807.70 francs a augmenté du bénéfice des comptes annuels de 2020 de 176.57 francs.

Compte de résultat

	Compte 2020	Budget 2020	Compte 2019
Recettes			
Cotisations des membres et dons	64’565.71	65’000.00	64’406.00
Cotisations de membres à vie	0.00	1’500.00	3’000.00
Prix SSPBC	2’000.00	0.00	0.00
Dissolution de legs	1’881.30	0.00	0.00
Shop de la VSAM (résultat net)	9’633.05	9’000.00	15’908.03
Total des recettes	**78’080.06**	**75’500.00**	**83’314.03**
Dépenses			
Administration, frais de port, divers	17’089.97	12’000.00	14’715.23
Bulletin d’information, Internet et annonces	53’191.70	50’000.00	53’689.30
Contacts avec l’armée et des musées	530.00	500.00	468.90
Entretien du fonds, exposés et manifestations	7’091.82	7’500.00	10’597.03
Cotisation à la Fondation HAM	0.00	5’000.00	0.00
Total des dépenses	**77’903.49**	**75’000.00**	**79’470.46**
Excédent de recettes	**176.57**	**500.00**	**3’843.57**

Au 31 décembre 2020, l’Association du musée suisse de l’armée compte 1’643 membres, soit une diminution de 25 membres (–1,5%) par rapport au nombre de membres de l’exercice précédent qui était de 1’668 membres. Les cotisations des membres et les dons d’un montant de 64’565.71 francs se situent au niveau de l’exercice précédent et du budget. En raison du nombre plus faible d’événements et de conférences, les recettes de dons sont légèrement en recul. Comme pour les exercices précédents, seules les cotisations des membres réellement perçues sont comptabilisées. Les cotisations non encore payées fin 2020 font l’objet d’un rappel et rentreront alors dans le compte de résultat 2021. Le produit des ventes du Shop s’est élevé à 82’759.38 francs. Les frais d’achat et de production des marchandises et des livres, les charges salariales et autres charges d’exploitation ont été déduites de ce montant. Le résultat net s’élève ainsi à 9’633.05 francs. Les frais administratifs ont augmenté par rapport à l’exercice précédent et au budget. Cela est notamment dû à la hausse des frais pour l’assemblée des membres réalisée par voie de circulaire. Les frais du bulletin d’information se sont également avérés plus élevés. Ces frais dépendent fortement du volume de chaque édition, ce qui a un impact sur les frais de mise en page et d’impression, ainsi que sur les dépenses de traduction. Les dépenses restantes évoluent dans le cadre du budget et des valeurs de l’exercice précédent. La cotisation à la Fondation HAM de 5’000 francs prévue au budget n’a pas non plus été prélevée par la fondation dans l’exercice comptable 2020. Au total, les recettes de 78’080.05 francs et les dépenses de 77’903.49 francs ont généré un léger bénéfice de 176.57 francs.

Rapport de révision

Rapport des réviseurs statutaires sur les comptes annuels 2020
À l'assemblée des membres de l'Association du musée suisse de l'armée, Thoune

En tant que réviseurs statutaires conformément à l'art. 17 des statuts de l'association du 23 avril 2005, nous avons contrôlé les comptes annuels de l'Association du musée suisse de l'armée composés du bilan et du compte de résultat pour l'exercice 2020 clôturé le 31 décembre 2020.

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales (art. 69b, al. 4, CC). Il est en outre responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Il nous incombe, sur la base de nos contrôles, d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons planifié et réalisé nos contrôles de manière à avoir l'assurance suffisante que les présents comptes annuels sont exempts d'anomalies significatives.

Selon notre évaluation, les comptes annuels sont conformes à la législation suisse (art. 69b, al. 4, CC en rapport avec l'art. 957ss CO) et aux statuts pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels 2020 avec un total du bilan de 267'807.70 francs et un excédent de recettes de 176.57 francs.

Wädenswil et Bolligen, le 17 février 2021

Les réviseurs :

Rudolf Bolliger

Daniel Schweizer

Budget soumis 2021

	Budget 2021	Compte 2020	Compte 2019
Recettes			
Cotisations des membres et dons	63'000.00	64'565.71	64'406.00
Cotisations de membres à vie	500.00	0.00	3'000.00
Prix SSPBC	0.00	2'000.00	0.00
Dissolution de legs	5'000.00	1'881.30	0.00
Shop de la VSAM (résultat net)	9'500.00	9'633.05	15'908.03
Total des recettes	**78'000.00**	**78'080.06**	**83'314.03**
Dépenses			
Administration, frais de port, divers	12'500.00	17'089.97	14'715.23
Bulletin d'information, Internet et annonces	52'000.00	53'191.70	53'689.30
Contacts avec l'armée et des musées	500.00	530.00	468.90
Entretien du fonds, exposés et manifestations	7'500.00	7'091.82	10'597.03
Cotisation à la Fondation HAM	5'000.00	0.00	0.00
Total des dépenses	**77'500.00**	**77'903.49**	**79'470.46**
Excédent de recettes	**500.00**	**176.57**	**3'843.57**

Le budget 2021 a été réalisé sur la base des valeurs empiriques. En raison de la situation liée au coronavirus, de grandes incertitudes subsistent en ce qui concerne les manifestations. Ces incertitudes se répercutent sur les recettes de dons ainsi que sur les résultats du Shop. Afin de tenir compte de l'évolution des membres, les recettes provenant des cotisations des membres et des dons ont été budgétisées à 63'500 francs. Pour la catégorie des membres à vie, on table sur un nouveau membre. Le montant des cotisations des membres dans les différentes catégories ne devrait pas changer par rapport à l'exercice précédent. Nous tablons sur un résultat net de 9'500 francs pour le Shop. En matière de dépenses, les frais administratifs ont été laissés à 12'500 francs et les frais du bulletin d'information et des autres dépenses de communication ont été estimés à 52'000 francs. Ce montant dépend fortement du volume des contenus rédactionnels (notamment en ce qui concerne les frais de traduction). Les coûts restants évalués sont restés inchangés. Comme il est déjà certain qu'en 2021, l'assemblée des membres se déroulera par voie de circulaire, l'invitation et les votes seront coordonnés de façon optimale en termes de coûts. En 2021, le comité souhaiterait pouvoir réaliser une cotisation volontaire de 5'000 francs sur demande de la Fondation HAM. Cet investissement a été budgétisé en fonction. Ce montant devrait être prélevé sur les legs, entraînant une dissolution de même niveau. Si le montant devait ne pas être prélevé, aucune dissolution de legs n'aura lieu. Avec des recettes de 78'000 francs et des dépenses de 77'500 francs, le budget 2021 se clôture sur un bénéfice de 500 francs.

En mémoire de Christian Wüthrich

Nous avons appris avec tristesse que Christian Wüthrich-Brechbühl, membre depuis de nombreuses années et soutien dynamique de longue date, nous a quittés pour toujours le 2 juillet 2020 à l'âge de 96 ans. Les funérailles se sont déroulées le 14 août au cimetière de Langnau im Emmental.

Enraciné en Emmental, où il a grandi dans des conditions modestes avec plusieurs frères et sœurs, il a pu effectuer un apprentissage de tailleur. Plus tard, il a travaillé dans un magasin de vêtements à Berthoud avant de gagner sa vie dans une banque. En 1924, après l'école de recrues, il dut encore accomplir un service actif en tant que soldat sanitaire. Avec sa femme Vroni Brechbühl, il a pu acheter l'ancienne et belle bâtisse rurale le long de l'Oberfeldstrasse à Langnau avec un grenier correspondant, où ses fils et lui-même disposaient de suffisamment de place pour se consacrer à leurs multiples centres d'intérêt. Pendant de nombreuses années, il y a soigné son épouse malade, fait le ménage, cuisiné et également géré et entretenu une importante collection de vêtements de théâtre. Il réparait et conservait avec soin ce que d'autres jetaient et a ainsi acquis beaucoup de connaissances dans le domaine des costumes. Au fil des ans, il a accumulé une grande collection d'uniformes, de pièces d'équipements, de costumes traditionnels et d'habits civils qui ont tous trouvé une place dans la grande maison, certains étant exposés avec beaucoup d'égard.

L'Association du musée suisse de l'armée et ses anciens collaborateurs doivent beaucoup à Christian. J'ai eu l'honneur et le plaisir de faire la connaissance de Christian il y a plus de 25 ans par l'intermédiaire de Jakob Kläsi et de pouvoir profiter de ses riches connaissances et de son savoir-faire artisanal à de multiples occasions. Je n'oublierai jamais le jour où je l'ai vu pour la première fois à Thoune, assis en tailleur sur sa table, dans le cadre de l'une de ses innombrables visites de travail, évoquant spontanément en moi le récit du vaillant petit tailleur de mon enfance.

Il est difficile de mesurer tous les services qu'il a rendus grâce à ses énormes connaissances et ses milliers de coups d'aiguilles pour sauvegarder et ressusciter des uniformes historiques. Ses explications patientes et précises, mais surtout son exemple ont apporté à mes deux anciens collaborateurs Jürg Burlet et Andreas Laubacher beaucoup de connaissances techniques, qui ont pu être transférées à la génération suivante en guise d'héritage. Ensemble, ils ont travaillé à Thoune pendant de nombreuses journées pour identifier et cataloguer des centaines d'objets. Ensuite, il prenait en main les travaux de réparation nécessaires.

De nombreux collectionneurs d'uniformes historiques ainsi que des associations de tradition ont pu profiter de ses compétences, à l'instar de la Compagnie 1861, pour laquelle il a réparé des uniformes défectueux, reprisé des trous de mites ou recousu des pièces manquantes à partir d'anciens tissus. Il a déjà cédé sa vaste collection à ses fils voici quelques années et ceux-ci continuent depuis de perpétuer et d'honorer cet héritage.

Au nom de l'Association du musée suisse de l'armée, nous avons présenté nos condoléances à sa famille. Nous garderons de Christian un souvenir ému et reconnaissant. Ses connaissances, son caractère paisible et réfléchi ainsi que son esprit nous manqueront.

Henri Habegger
avec Jürg Burlet et Andreas Laubacher

L'apparence extérieure des médecins militaires au XIXe siècle

Agenouillé, médecin de campagne, XVIe siècle.

Introduction

Des « souris grises » au service bleu ! Dans cette contribution, il s'agit de l'apparence extérieure du personnel militaire de l'armée fédérale et donc du développement de l'uniforme et de l'équipement des médecins et du personnel sanitaire à partir du troisième tiers du XVIIIe jusqu'au XXe siècle. Nous précisons que nous ne disposons que de très peu de documents exploitables datant de l'époque de la Médiation.

Situation à la fin du XVIIIe siècle

Au XVIIIe siècle, le statut des chirurgiens de campagne était, en exagérant quelque peu, celui d'un artisan de troupe. Jusque-là, l'activité du chirurgien de campagne était le plus souvent exercée en activité annexe par des forgerons, des tondeurs, des barbiers et parfois même par des bourreaux ! La désignation un peu suffisante de *Knochenschlosser* (terme sans équivalent en français, littéralement serrurier de l'os) avait à peine usurpé sa légitimation. Alors que vers 1770 le statut des chirurgiens de campagne correspond à celui d'un sous-officier spécialisé, leur apparence extérieure évolue avec le temps mais ne se rapproche que lentement de celle des officiers. Le règlement militaire du Canton de Zurich du 22 février 1770 retient ceci : « *Le chirurgien de campagne doit se présenter en uniforme identique à celui prescrit pour les soldats en ce qui concerne la couleur, la façon et le reste, sauf qu'ils portent tout comme les chirurgiens de régiment un habit présentant des parements et un col de même couleur et de même tissu, et qu'il leur est permis de porter des bordures de couvre-chef argentées ou dorées comme les sous-officiers. Et qu'il leur est encore permis de porter une épée de sous-officier au lieu d'un sabre, mais sans le porte-épée.* » À Zurich, les chirurgiens de campagne portaient donc également une tenue et un armement correspondant à leur incorporation ainsi que les insignes de sous-officiers en forme de galons argentés ou dorés sur le couvre-chef et sur l'épée – sans les bouillons ! Mais également sans le hausse-col en demi-lune fait de fer blanc doré ou argenté qui à cette époque était, outre les épaulettes, l'insigne typique des officiers.

Le long chemin vers l'officier reconnu

La valorisation du chirurgien de campagne en tant que spécialiste renommé dans l'armée évolua parallèlement au respect et au prestige que cette profession acquit successivement auprès de la population dans la vie civile. Les médecins allèrent chercher leur savoir médical aux universités de Bâle, de Strasbourg et à des universités allemandes ou plus tard également à Zurich et à Berne où l'on fonda des instituts médicaux. Cela ne manqua pas de générer des effets sur l'uniforme et sur l'équipement des médecins militaires de l'époque.

Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que nous trouvons les médecins militaires dans des « sphères plus élevées », désormais reconnus comme officiers à part entière et également dotés d'habits comme les officiers des troupes combattantes. C'est ainsi qu'en 1797, Berne prescrivait pour ses médecins militaires un habit « de couleur gris clair mélangé avec des parements noirs et des boutons jaunes »[1]. C'est ce qui détermina la couleur ayant cours aux décennies suivantes, à savoir des habits gris avec des parements noirs et des boutons jaunes. Cette tenue se rapporte à la « souris grise » mentionnée dans le titre.

Ce fut déjà le 22 avril 1799 qu'on créa un règlement sur les uniformes pour la nouvelle armée helvétique.[2] On y décrit l'uniforme du médecin en chef de l'armée avec un habit de couleur de fer gris clair avec un col noir. La seule différence par rapport au chirurgien en chef consistait dans le fait que ce dernier portait un col rouge écarlate. Lorsqu'il fut nommé inspecteur des services de santé, le futur médecin en chef de l'armée Rudolf Abraham Schiferli (1775-1837), à l'époque chirurgien en chef de l'armée helvétique, modifia ce règlement, car il estimait que l'on pouvait ainsi distinguer plus aisément les officiers sanitaires des autres officiers. Ce faisant, il suivait les chemins des autorités helvétiques qui attachaient la plus haute importance aux apparences de tous genres, selon l'exemple français.[3] C'est ainsi que les officiers sanitaires portaient désormais, outre l'habit gris, des gilets blancs et des pantalons blancs. Les cols des habits de l'inspecteur sont ornés de broderies tandis que ceux des chirurgiens sont faits de velours noir. En date du 4 mars 1801, Schiferli publia également un règlement qui, outre de nombreuses autres innovations, décrivait aussi avec précision l'uniforme des chirurgiens et des apothicaires de campagne des différentes classes.

Les uniformes des chirurgiens militaires à l'époque de la Médiation

L'Ordonnance relative à la Constitution militaire du Canton de Berne de 1804 fixe au § 118 : « *Les chirurgiens de toutes les armes portent un habit gris pique, avec égalisation noire. La coupe et les boutons sont identiques à ceux portés par les officiers de leur corps respectif, les cols et les parements des chirurgiens de bataillon sont faits de velours tandis que ceux des assistants-chirurgiens sont faits de tissu.* »

Dans l'Organisation des milices du Canton de Lucerne du 1er décembre 1805, on trouve au § 116 l'entrée suivante concernant les chirurgiens de campagne : « *Les chirurgiens de campagne et leurs assistants sont habillés et équipés comme les officiers de l'infanterie, sauf qu'ils portent un col et des parements de velours noir ainsi qu'un plumet noir.* »

Dans la Description de l'habillement des officiers, des sous-officiers et des gens du commun de toutes les troupes du Canton de Zurich de 1805, on trouve dans le paragraphe « Insignes

[1] Jürg A. Meier, Mit Zweispitz, Giberne und Klistier – Der schweizerische Militärarzt im 19. Jahrhundert, Édition spéciale du Bulletin Sandoz n° 25, p. 4.
[2] Aktensammlung vol. 4, p. 280 ; Neuer Republikaner vol. 3, p. 600.
[3] San Hptm Heinrich Buess, Rudolf Abraham Schiferli, 1775-1837. Eine biographische Skizze. Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde, 1946/2.

de distinction » des différents grades : « *Le chirurgien de bataillon porte un habit conforme à la coupe de l'uniforme d'officier en tissu gris chiné avec col noir et parements de velours, sur le devant des deux côtés du col deux boutonnières selon la couleur des boutons, faits d'or ou d'argent. Couvre-chef tricorne avec bouillons comme les officiers subalternes. Le chirurgien-assistant a le même uniforme que le chirurgien de bataillon, mais uniquement une boutonnière sur chaque côté du col, et pas de bouillons sur le couvre-chef.* »

1 Schéma des uniformes pour les médecins des milices zurichoises de 1805 (Jean-Louis Bron).

Dans le Canton de Thurgovie, l'Organisation militaire du 8 mai 1811 était contraignante : « *§ 104 : Le médecin militaire porte un habit gris au col de velours noir et des parements brodés d'or, des pantalons gris, un gilet blanc, le tricorne et l'épée, le porte-épée et des bouillons de couvre-chef en or. L'assistant-chirurgien porte le même uniforme mais sans broderies ni porte-épée.* »

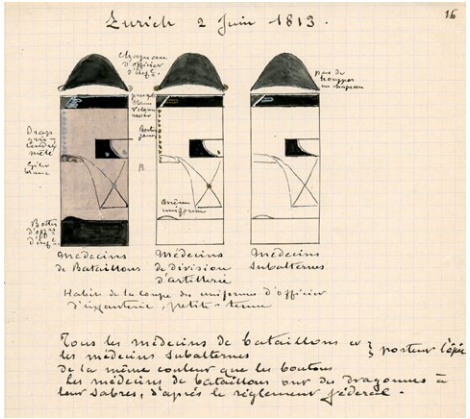

2 Schéma des uniformes pour les médecins des milices zurichoises de 1813 (Jean-Louis Bron).

Dans le Canton de Saint-Gall, on trouve dans l'Arrêté du 15 mai 1812 sur l'Organisation militaire de 1811 concernant les médecins militaires le § 61 : « *Le chirurgien de bataillon porte un habit gris au col de velours noir et des parements brodés d'or, un gilet blanc, des pantalons gris, le tricorne et l'épée, le porte-épée et les bouillons du couvre-chef en or. L'assistant-chirurgien porte le même uniforme mais sans broderies ni porte-épée.* ».

Enfin, le Canton de Vaud a fixé dans sa Loi du 7 juin 1813 sur l'Organisation militaire au § 155 : « *L'uniforme de chirurgien sera habit, veste et culotte de drap gris mélangé, collet rabattu et parements de velours noir, deux boutonnières en or sur le collet et trois sur les parements, qui seront en bottes, garnis de trois boutons jaune unis. L'uniforme des aides-chirurgien sera le même, à l'exception des boutonnières en or.* »

Il y avait cependant aussi des cantons qui ne se joignirent pas à la « tendance grise » et posèrent une touche de couleur dans cet « environnement gris » des médecins militaires. À titre d'exemple, le Canton de Glaris dont le Règlement militaire de 1812 (procès-verbal V 25, pp. 295-312) décrit au chiffre 5 l'uniforme des chirurgiens glaronais de la manière suivante : « *Le médecin en chef porte un habit vert foncé, à la coupe identique à celle des officiers, un col de velours noir et des parements avec deux boutonnières argentées, doublure verte, gilet blanc, pantalons verts, bottes, tricorne militaire, boutons blancs. Les médecins militaires sont habillés comme le médecin en chef, mais avec une seule boutonnière.* »

Après l'Helvétique et la Médiation

En 1817, donc une fois l'époque napoléonienne passée et lorsque le service de santé militaire devint également partie intégrante de la nouvelle armée fédérale, la couleur grise des médecins et, avec elle, l'image des « souris grises», perdura tout d'abord sous la forme de l'uniforme gris pique, avec tissu noir, bicorne et une épée. Dans quelques cantons cette dernière était tout de même équipée du porte-épée qui représentait l'insigne des officiers.
Zurich prescrivait en 1818 pour les médecins de bataillon « *de longs habits faits de tissu mélangé gris cendré, conformément à la coupe des uniformes des officiers avec col et parements de velours noir, au passepoil blanc ; sur le devant des deux côtés du col trois boutonnières argentées* ». On prévoyait pour couvre-chef un chapeau noir fait de feutre « *ou un shako d'officier, selon le goût* » !

On accorda aux médecins de division de l'artillerie un insigne particulier comprenant « *deux boutonnières dorées sur le col* », tandis que les vétérinaires du train et de la cavalerie devaient se contenter de « *l'uniforme des gens du commun de leur corps, à l'exception du col fait de tissu bleu clair avec deux boutonnières dorées* ».

3 Chirurgien de bataillon 1817-1819, Jacques Calpini, Les Milices Valaisannes (Planche n° 24).

4 Chirurgien de bataillon Valais vers 1820, figure en provenance de l'exposition permanente du Musée national suisse (MNS).

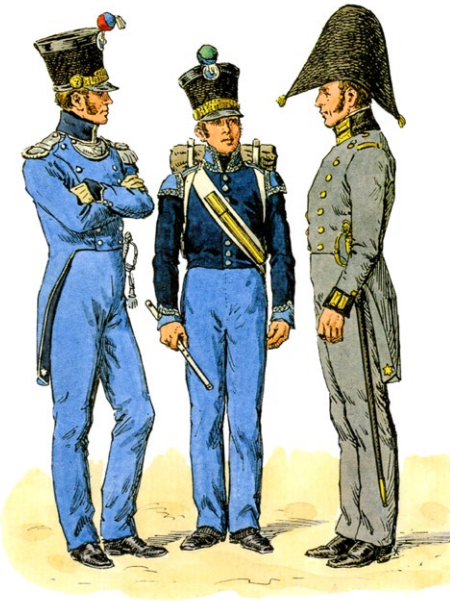

5 Chirurgien d'un bataillon d'infanterie zurichois (tout à droite), 1818-1837, Roland Petitmermet, Uniformes suisses 1700-1850.

6 Habit d'un chirurgien-major du Valais, ordonnance cantonale 1827, Roland Petitmermet, Uniformes suisses 1700-1850.

Le Règlement provisoire de 1831

La teinte grise des uniformes n'était cependant pas seulement délicate, mais on la produisait dans les nuances les plus diverses. C'est ainsi que Karl Wilhelm Flügel, qui était le médecin bernois engagé pour le service de santé et plus tard (1835-1857) médecin en chef fédéral, observait qu'aucun des uniformes des médecins n'avait la même couleur.[4] Ailleurs, il fit l'observation comme quoi le gris pique de l'uniforme des médecins était préjudiciable ![5]

C'est notamment grâce à cette critique qu'un règlement sanitaire provisoire, paru au cours de l'année suivante (1831), prescrivit des habits et des pantalons de couleur **bleu bleuet** pour les médecins militaires. Cette nouvelle couleur des uniformes des médecins fut également introduite dans les règlements sur l'habillement consécutifs de 1841 à 1843 et se voulait contraignante pour les cantons. Ce caractère obligatoire ne se rapportait cependant qu'aux nouvelles acquisitions, les uniformes disponibles et les stocks de tissu déjà acquis pouvant être utilisés. C'est ainsi que l'évolution des « souris grises » vers l'officier sanitaire bleu ne progressa qu'à pas lents.

Désormais, le médecin en chef avait le rang de lieutenant-colonel – mais pas le grade et les pouvoirs qui le distinguent. Les chirurgiens en chef des divisions avaient le rang de major, et les chirurgiens de bataillon et les chirurgiens 1re classe des ambulances celui de capitaine. Pour

7 Friedrich Bernhard Jakob Lutz, premier médecin en chef fédéral, aquarelle de Pierre Favre.

[4] Jürg A. Meier, Mit Zweispitz, Giberne und Klistier – Der schweizerische Militärarzt im 19. Jahrhundert, Édition spéciale du Bulletin Sandoz n° 25, p. 4. Karl Wilhelm Flügel (1788-1857), Oberfeldarzt ab 1835 und Dr. h. c. der Universität Bern.

[5] Max Winzenried, Das Militärsanitätswesen in der Schweiz von der Mediation bis zum Sonderbundskrieg, Bâle 1954, p. 50.

8 Habit d'un médecin de bataillon fribourgeois, vers 1830, Musée national suisse (MNS).

9 Revers de manche sur l'habit d'un médecin de bataillon fribourgeois, vers 1830. Musée national suisse (MNS).

10 Chirurgien du Canton de Vaud (tout à droite), 1835, Roland Petitmermet, Uniformes suisses 1700-1850.

la première fois, on procéda à la distinction des rangs au sein des chirurgiens militaires[6] (voir à cet effet le tableau à l'appendice).

Le genre des insignes de rang (nota bene donc pas des insignes de grade) resta en vigueur pour les uniformes qui désormais étaient de couleur bleue. Dans le Règlement sur l'habillement et l'équipement des milices du Canton d'Argovie de 1842, on lit au § 22 « Les insignes de distinction des officiers sanitaires » les indications suivantes :

« *Pour le médecin d'état-major une simple broderie dorée sur le col, identique à celle du chirurgien en chef de la division, couvre-chef avec franges.*

Pour le chirurgien de bataillon ou le chirurgien 1re classe d'ambulances trois boutonnières dorées d'une largeur de 2½ lignes sur le col et les parements de manches.

[6] Même source que note 5.

Pour les chirurgiens IIe classe de l'artillerie et du génie, 3 boutonnières sur le col comme ci-dessus.
Pour les chirurgiens de bataillon IIIe classe, 2 boutonnières comme ci-dessus.
Pour le vétérinaire en chef, 3 boutonnières de ***galons argentés*** *larges de 2½ lignes sur le col et les revers.*
Toutes les garnitures de boutonnières sont faites de bordures lisses, chacune d'une largeur de 5 lignes et d'une longueur de 3 pouces, formant une pointe à l'arrière. »
La distinction selon laquelle les médecins portaient des boutons en or et les vétérinaires des boutons en argent resta en vigueur jusqu'en 1949.

Vers 1840, le statut des médecins militaires, tout comme celui des officiers de l'administration et des aumôniers, correspondait à celui de l'officier mais n'était pas lié à un grade militaire.
En conséquence, ils n'étaient toujours pas autorisés à porter des épaulettes (insigne principal désignant l'officier) ni d'autres attributs appartenant à l'équipement de l'officier comme le hausse-col porté par les officiers de l'infanterie et des carabiniers. La distinction des différentes fonctions au sein du corps médical se faisait toujours au moyen de broderies sur les cols de velours noirs et sur les revers de manches. Parfois, ces dernières étaient conçues de manière si somptueuse qu'elles égalaient largement les épaulettes. Le médecin de division A. Erismann[7], qui était volontiers querelleur, ne manqua pas d'observer que les médecins militaires ressemblaient à des domestiques en livrée ou à des maréchaux autrichiens et que, de surcroît, cet équipement n'était pas seulement onéreux

11 Milices zurichoises 1837, extrait d'aquatinte colorée, J.J. Sperli, père et fils. Médecin militaire en uniforme bleu dans la moitié gauche de l'image.

(broderies en or) mais encore délicat. Par la suite, la valorisation optique eut également des effets sur les arts graphistes militaires. Tout à coup, les représentations de médecins devinrent un sujet alors qu'on ne les trouve que plutôt rarement au cours des périodes précédentes, et si tel était le cas, il s'agissait bien souvent de dessins faits ultérieurement qui reproduisaient des uniformes reconstitués.

Les événements de 1847
En dépit du fait qu'on n'eut à déplorer que relativement peu de blessés, le service sanitaire chétif était désespérément dépassé et dépendait de *sociétés de secours civiles,* comme l'« Association de la ville de Zurich pour le transport de blessés graves militaires »[8]. On manquait de tout dans tous les domaines. Les stocks de matériel sanitaire étaient insuffisants tout comme les véhicules servant au transport de blessés. Le traitement ultérieur de ces carences souleva à nouveau la question de l'équipement des médecins.

[7] Jürg A. Meier, Mit Zweispitz, Giberne und Klistier – Der schweizerische Militärarzt im 19. Jahrhundert, Édition spéciale du Bulletin Sandoz n° 25, p. 7.
[8] Roger Rebmann, Unter dem weissen Kreuz – Schlaglichter auf den Sonderbundskrieg 1847, Der Tanzbödeler n° 87, p. 17.

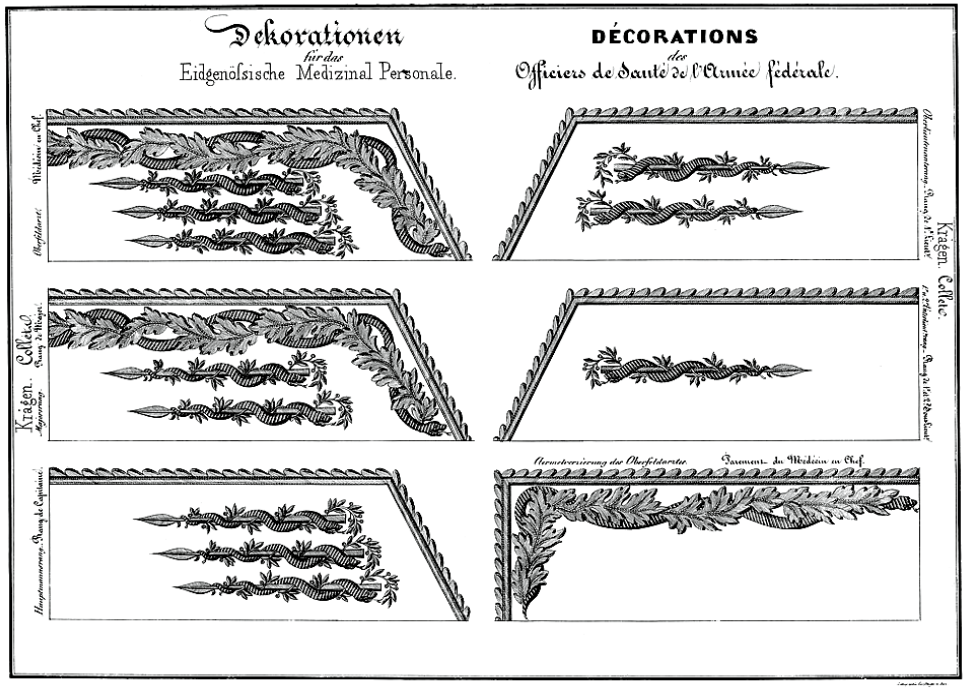

12 Broderies de col pour le personnel médical fédéral, dessin de Carl Stauffer.

13 Médecin de bataillon de Lucerne, 1840-1852, représentation en provenance de l'ancienne exposition permanente du MNS.

Au XIXe siècle, l'uniforme des médecins avait, lui aussi, ses modèles dans les armées étrangères ou du moins en était influencé. C'est ainsi que nous trouvons, par exemple, le bicorne des médecins (et également des officiers d'état-major), que le règlement désigne comme couvre-chef dont les bords sont relevés des deux côtés et qui était porté par des médecins d'autres armées européennes. L'uniforme du médecin biennois Albert Schwab nous servira à titre d'illustration. Ce dernier s'était enrôlé en 1856 au 1er Régiment de la British Swiss Legion en tant qu'*Assistant-Surgeon* aux côtés du médecin grisonnais Peter Berry.[9]

[9] Albert Schwab et Peter Berry, médecins à la British Swiss Legion, ajout dans Der Tanzbödeler n° 85, pp. 22-25.

Déjà en 1848, le médecin de division A. Erismann, querelleur que nous avons évoqué plus haut, écrivait au sujet du bicorne : « *Le couvre-chef des médecins n'est pas pratique et le gêne dans l'exercice spécifique de sa profession. Alors que le commandant et le major ont pu se débarrasser du bicorne, les médecins l'ont gardé. Puisqu'on a sacrifié les perruques des siècles passés au naturel, pourquoi ne pas dire adieu au bicorne, ce fantôme datant également du siècle dernier, et le remplacer par un couvre-chef plus léger et facile à fixer ? – Si le bicorne peu pratique reste porté par les officiers d'état-major, je ne m'oppose pas qu'il continue à couronner la tête des médecins d'état-major. Mais, pour les médecins de corps et les médecins d'hôpital qui (surtout les premiers) doivent souvent reprendre des fonctions improvisées en cours de marche, il conviendrait de prescrire un couvre-chef très léger, par exemple un képi.* »

Les médecins qui accomplissaient leur service au sein de troupes montées devaient acquérir leur cheval à leurs propres frais, une pratique qui resta en vigueur jusqu'en 1874. Outre la bête, il leur fallait également acquérir l'équipement prescrit, et parmi celui-ci un tapis de selle ainsi qu'une valise qui se fixait à l'arrière de la selle. Tous deux devaient être faits d'un tissu de couleur bleu bleuet avec des bords noirs.

Alors que le rangement des instruments médicaux n'était pas particulièrement réglementé avant 1842, on prescrivit désormais une besace dont l'extérieur ressemblait à la giberne des officiers montés. Désormais, les médecins rangeaient dans cette petite boîte munie d'un couvercle en cuir les petits outils de chirurgie, là où les officiers montés rangeaient les cartouches et les projectiles de leurs pistolets. La giberne était portée en bandoulière au moyen d'une large lanière en cuir ; elle servit à ranger les coûteux instruments de chirurgie jusqu'en 1868. Désormais, les médecins arboraient la giberne, ornée du caducée et de branches de feuilles de chêne et de lauriers au lieu des insignes d'arme de l'artillerie ou de la cavalerie.

Dans le tract anonyme d'un médecin militaire de l'année 1848, on peut lire : « *Toute la communauté médicale militaire suisse ressent la nécessité d'un plus grand rapprochement avec le soldat, avec lequel il se trouve devoir partager tous les dangers et toutes les épreuves.* » Mais, une fois de plus, cette égalité ne progressa que lentement et étape par étape. Après la giberne, ses insignes et le caducée déjà mentionnés, ce fut la dragonne d'officier qui documenta le statut d'officier. On peut le dire : s'ils avaient désormais acquis le respect porté à l'officier, ils n'en avaient toujours pas le pouvoir du commandement.

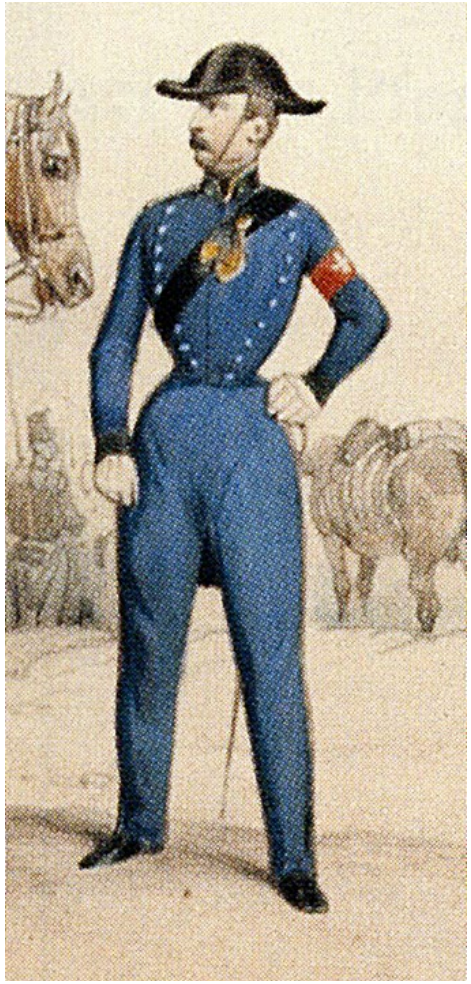

14 Médecin militaire fédéral ord. 1852, Troupes de toutes les armes, lith. de G. Combe.

15 Chirurgien monté après 1852, d'après une lithographie colorée de A. Beck.

Ce fut le Règlement sur l'armement, l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale du 27 août 1851 qui créa dès 1852 la base pour un uniforme valable pour tous les cantons. Désormais, les médecins et les vétérinaires (tout comme les fonctionnaires de l'état-major de justice, du commissariat et de la santé) arboraient, au lieu d'épaulettes, comme insigne des galons ou « cordons » dorés ou argentés au passepoil du col ainsi que des « étoiles à cinq branches ». Les colonels et capitaines trois étoiles, les lieutenants-colonels et premiers-lieutenants deux étoiles, et les majors et lieutenants une étoile. C'est ainsi qu'ils avaient, pour une fois, anticipé les insignes dont les autres officiers ne bénéficieront que dix ans plus tard.

Mais les médecins, les vétérinaires et les officiers de l'administration avaient toujours le sentiment d'appartenir à la seconde classe. La

16 Médecin-major après 1852, lithographie colorée de A. Pochon (d'après Combe).

17 Vétérinaire et forgeron 1852, lithographie colorée d'après A. Beck.

18 Apothicaire et secrétaire d'état-major, dessin de A. Pochon.

19 Habit, bicorne, giberne et sabre 1852-1861, MNS (photo J.A. Meier).

preuve en est qu'à l'occasion d'un défilé en 1861 on les avait fait marcher aux côtés d'un aumônier et à distance respectueuse des officiers montés. À cette occasion, on leur avait interdit de tirer leur épée ou leur sabre hors du fourreau comme le pratiquaient les officiers des autres armes. Ces circonstances n'étaient guère de nature à atténuer la rivalité existante entre les officiers combattants et non combattants.

Ce n'est qu'en 1862 que les chirurgiens de campagne, entretemps au moins appelés médecins de bataillon, devinrent de véritables officiers sanitaires. Ces innovations ne trouvèrent cependant leur mise en vigueur écrite que dans la nouvelle Organisation militaire (OM) de 1874 et le Règlement pour le service sanitaire de 1875. D'ailleurs, de nombreux collègues dans d'autres pays européens n'obtinrent ce statut qu'encore plus tard. Désormais, ils avaient donc le droit, avec leurs collègues de la médecine vétérinaire, de se considérer comme officiers à part entière et de porter les mêmes insignes (brides d'épaule) et uniformes que tous les autres officiers de l'armée, à la seule différence près que la couleur bleu bleuet et le tissu noir leur était réservé à eux seuls. La même année, le bicorne si peu pratique que nous avons décrit ci-dessus finit par disparaître lui aussi ; il fut remplacé par le shako bas ou par une petite casquette.

De plus, la giberne faisait partie de cet équipement jusqu'en 1868. À côté d'un nouvel uniforme, cette année vit également l'introduction de nouveaux insignes de grade à la place des épaulettes que l'on utilisait jusque-là. Il s'agit des « brides d'épaule » selon l'exemple de l'Amérique du Nord, des barrettes métalliques avec un support en tissu coloré qui se portaient perpendiculairement aux épaules. Pour les médecins, les cadres étaient en métal doré avec du tissu noir, pour les vétérinaires ils étaient argentés.

20 Officiers d'état-major anglais pendant la guerre de Crimée 1853-1856.

21 Albert Schwab, Assistant-Surgeon (médecin-assistant) dans le 1st Regiment British Swiss Legion.

22 Vétérinaire et médecin 1861, lithographie chrom. de Charles Perron.

23 Médecin et soldats d'ambulance vers 1870, Leporello, Éditions Weinig.

Au cours de la même année, on introduisit également le brassard international de la Croix-Rouge pour l'ensemble du personnel sanitaire ; celui-ci vécut sa première épreuve en février 1871 lors du franchissement de la frontière par l'armée de l'Est française.[10] Le personnel sanitaire porta ce brassard au lieu du brassard militaire fédéral des autres militaires. Dans les années 1874 à 1898, on portait également une cocarde avec la croix rouge sur le shako et sur les casquettes, au lieu des cocardes cantonales ou fédérales.

[10] L'Armée de l'Est, également appelée 2e Armée de la Loire ou Armée Bourbaki (d'après leur général Charles Denis Sauter Bourbaki).

De nouveaux règlements sur l'habillement suivirent au cours des années 1875 et 1898 ; elles ne concernaient cependant les troupes sanitaires qu'en matière de coupe et d'exécution de l'uniforme ; l'uniforme bleu clair et son tissu noir restèrent en vigueur pour les médecins et les vétérinaires.

Encore un mot sur les pantalons. Ceux-ci correspondaient en général à ceux des autres officiers, à la différence près que le passepoil sur les côtés était de couleur noire, correspondant ainsi à la couleur du tissu des médecins et des vétérinaires. Les médecins et vétérinaires incorporés dans des troupes montées portaient des culottes d'équitation analogues aux autres officiers montés. Jusqu'en 1875 il pouvait s'agir de longs pantalons garnis de cuir, plus tard également de culottes que l'on portait avec des bottes d'équitation ou des guêtres.

On introduit le gris-vert

Un rapprochement supplémentaire à l'uniforme des autres officiers eut lieu dès 1914 avec l'introduction du nouvel uniforme gris-vert. Après avoir, depuis 1904, procédé en Suisse à des essais multiples visant l'introduction d'un nouvel uniforme de campagne moins coloré, on ne réussit pas à réaliser ce but jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. Lorsque la guerre éclata en été 1914, il fallut improviser en toute hâte pour assurer le camouflage au moyen de blouses salopettes mêlées de gris (dans le jargon militaire les « blouses de vacher ») et des revêtements de même couleur pour le shako.

L'introduction de l'uniforme gris-vert s'étendit sur toute la durée de la guerre et les différentes unités présentaient parfois l'image assez bariolée d'anciens et de nouveaux uniformes. Les médecins et les vétérinaires n'étaient désormais plus reconnaissables qu'à leur col bleu et leurs pattes de manches combinés avec des

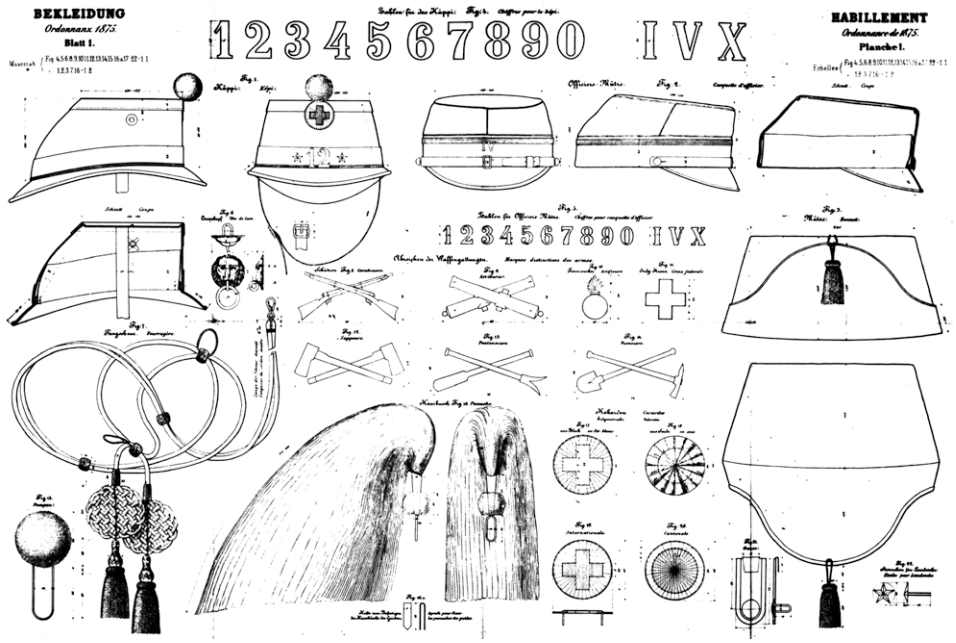

24 Schéma des couvre-chefs de l'ordonnance 1868/1875, supplément au Règlement.

25 Médecin-capitaine avec képi 1869 et les brides d'épaule introduites en 1868 (coll. de l'auteur).

26 Médecin-capitaine avec képi 1888, brides d'épaule et fourragère, insigne d'adjudant de corps de troupe (bataillon/groupe) (coll. de l'auteur).

27 Médecin premier-lieutenant, uniforme de sortie vers 1890, avec casquette, brides d'épaule et parements de velours noir (coll. de l'auteur).

28 Vétérinaire et apothicaire-lieutenant 1894, L'Armée suisse de Daniel Eggimann.

29 Médecin ou vétérinaire capitaine avec casquette et sabre dans l'uniforme de l'ordonnance 1898 (coll. de l'auteur).

boutons dorés ou argentés – pour le reste, leur uniforme était absolument identique à tous les autres uniformes d'officier.
Pour les dentistes, il fallut inventer une broderie spéciale supplémentaire, à savoir une dent stylisée, et les apothicaires reçurent pour leur distinction une autre forme de pattes de manche, sous la forme de chevrons de couleur bleue.
Il est intéressant de relever que l'ancienne couleur bleu bleuet a été reprise par les troupes

sanitaires pour ses tissus. Dans d'autres pays, le personnel sanitaire se vit attribuer également d'autres couleurs de distinction, comme le rouge carmin en Grande-Bretagne et en France. En Suisse, le bleu devint le synonyme de tout ce qui est lié au service sanitaire militaire. Des expressions telles que « service bleu » ou encore « par la voie bleue » devinrent des termes courants dans le langage militaire suisse.

Médecins spéciaux

Dans le domaine du service sanitaire militaire existait aussi un statut spécial pour les médecins qui n'accomplissaient pas leur service auprès d'unités régulières mais au sein des divers services complémentaires. Le Landsturm, fraîchement organisé en 1886 en tant que troisième classe de l'armée[11], se composait d'une part d'un corps armé et d'autre part de « troupes auxiliaires non armées ». Les deux contingents étaient également tributaires des médecins. Le nombre des médecins militaires astreints au service du Landsturm n'étant pas suffisant, il fallut recourir à des médecins qui n'avaient encore jamais servi dans le cadre militaire. On les appela médecins sans grade. Mais pour atteindre malgré tout une certaine uniformité, on les dota, par les ordonnances du 25 avril et du 16 mai 1893, d'un équipement minimal : une casquette sans insigne de grade, une capote de soldat, un brassard international, un sabre pour troupes non montées avec coupole et dragonne ainsi qu'un havresac de troupe.[12]

Dans la période précédant la Seconde Guerre mondiale, le service complémentaire, fondé en 1886 et étoffé en 1907, demandait à nouveau un grand nombre de médecins. Ces besoins menèrent dans les années 1930 à la création du « médecin SC ». Ces derniers se recrutaient parmi les médecins qui n'avaient pas entamé une carrière d'officier. Dans les grandes lignes, leur uniforme ressemblait à celui des officiers

30 Casquette pour les médecins du Landsturm armé, sans grade 1893-1898 (coll. privée).

sanitaires. La casquette n'avait certes pas d'insigne de grade, mais un bandeau bleu. La tunique en tissu d'officier, elle non plus, ne comportait pas d'insigne de grade mais à leur place des insignes de col avec la croix rouge et une patte de manche bleue avec une broderie spéciale représentant un caducée.

Quelques remarques sur l'armement

Alors que les médecins portaient jusqu'au milieu du XIXe siècle une épée acquise le plus souvent à titre privé, on prescrivit de 1842 à 1852 un sabre. De 1868 à 1899, les médecins portaient le sabre des officiers non montés, modèle 1867, tandis que les vétérinaires por-

[11] J. Feiss/Joh. Isler, Das Wehrwesen der Schweiz, Tome I , p. 61 : Loi fédérale du 4 décembre 1886 sur l'organisation du Landsturm. (Auparavant, on connaissait depuis 1850 les classes de l'armée de l'Élite et de la Réserve en tant que contingents fédéraux ainsi que la Landwehr organisée au niveau des cantons. Ensuite, dès 1874, l'Élite et la Landwehr Ire et IIe levées).

[12] Markus Käser, Mütze für Ärzte des bewaffneten Landsturms ohne Grad 1893–1898, Der Tanzbödeler n° 88, p. 25.

taient le même modèle que les officiers montés. En 1872, on refusa l'abandon du sabre au profit d'un revolver en arguant que le sabre était également une distinction pour l'officier – en d'autres termes, que « celui qui veut être officier n'a qu'à se présenter avec un équipement en conséquence » ! De 1899 à 1943, on prescrivit pour tous les officiers une épée d'ordonnance présentant trois tailles. En 1943, celle-ci fut remplacée par la dague, et en plus tous les officiers étaient dotés d'un pistolet depuis 1900.

Insignes spéciaux

Le caducée avec le serpent ornait depuis 1842, comme nous l'avons déjà mentionné, les gibernes, ces petites boîtes rectangulaires servant à conserver les outils de chirurgien. Nous le rencontrons à nouveau une bonne centaine d'années plus tard (1949) sous la forme des pattes de col rhombiques sur la tunique comme elles existent encore. Notons cependant qu'en 1940, on avait accordé aux médecins sans grade d'officier incorporés dans les services complémentaires une patte de manche brodée de fils d'or reproduisant le caducée.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les officiers (et en partie également les soldats des troupes spéciales) portaient des boucles de ceinture doubles métalliques spéciales avec les symboles gravés des différentes armes et des différents services (carabines, tubes de canon, haches de sapeurs, tous croisés, etc.). Parfois les médecins utilisaient également des boucles de ceinture spéciales qu'ils acquéraient à titre privé en France. Celles-ci reproduisaient une tête de méduse à la place des symboles des armes et services.

Remerciements

J'adresse mes remerciements particuliers pour leur appui dans mes recherches et les documentations mises à ma disposition à M. Hubert Foerster, à Fribourg, et à M. Jürg A. Meier, à Zurich.

Pour l'acquisition de l'iconographie digitale, je remercie M. Danilo Rüttimann, Musée national suisse, Zurich.

Jürg Burlet

Sources

Jürg A. Meier, Mit Zweispitz, Giberne und Klistier – Der schweizerische Militärarzt im 19. Jahrhundert, Édition spéciale du Bulletin Sandoz n° 25.

Max Winzenried, Das Militärsanitätswesen in der Schweiz von der Mediation bis zum Sonderbundskrieg, Basler Veröffentlichungen zur Geschichte der Medizin und der Biologie, Éditions Benno Schwabe & Co, Bâle 1954.

Markus Käser, Mütze für Ärzte des bewaffneten Landsturms ohne Grad 1893–1898, Der Der Tanzbödeler n° 88.

Roger Rebmann, Unter dem weissen Kreuz – Schlaglichter auf den Sonderbundskrieg 1847, Der Tanzbödeler n° 87.

Franz Della Casa, Friedrich Bernhard Jakob Lutz, 1785–1861 Erster Oberfeldarzt der eidgenössischen Armee, Figurina Helvetica, Mitteilungen der Gesellschaft der Freunde der Zinnfigur, 50. Jahrgang, Berne, Zurich et Bâle, 1991.

« Militärreglement des Cantons Zürich, den 22sten Hornung 1770 » ainsi que les règlements sur l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale de 1842, 1852, 1861, 1868 et 1898.

Schémas d'uniformes de Jean-Louis Bron dans la collection du Musée national suisse, Zurich.

Georg Liebe, Soldat und Waffenhandwerk, Éditions Diederichs, Leipzig 1899, réimpression 1972.

Crédit iconographique

Musées nationaux, Zurich : 1, 2, 4, 5, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 24

Jacques Calpini, Les Milices Valaisannes : 3

Roland Petitmermet, Schweizer Uniformen 1700–1850 : 5, 6, 10

Aquarelle de Pierre Favre, Figurina Helvetica 1991 : 7

J.A. Meier: Mit Zweispitz, Giberne und Klistier : 19

Archives de l'auteur : 20, 21, 23, 25, 26, 27, 29

Daniel Eggimann, L'Armée Suisse : 28

Der Tanzbödeler n° 88, Magazin für Uniformkunde und Militärgeschichte : 30

Terminologie en matière d'uniformes

Brides d'épaule, insignes de grade introduits en 1868 sous la forme de barrettes en métal portées perpendiculairement aux épaules.

Capote, désignation suisse d'un long manteau de soldat.

Cocarde, insigne sur le couvre-chef dans les couleurs du pays ou de l'État, en étoffe froncée, cuir pressé ou en fer-blanc.

Giberne, cartouchière de cavalier (pour les pistolets) en métal ou en cuir ; elle était portée en bandoulière au moyen d'une large lanière en cuir.

Hausse-col, plaque de métal en forme de demi-lune avec gaufrage ou revêtement ; il servait d'insigne pour les officiers et se portait autour du cou.

Passepoils, cordons d'une couleur différente sur la tunique et les pantalons.

Pattes de manches, insignes sur le revers de manche en tissu coloré.

Porte-épée, dragonne en laine, en cuir ou en ruban de passementerie fixée sur la poignée (corbeille) d'un sabre ou d'une épée.

Shako, couvre-chef en feutre et en cuir portant des garnitures diverses.

Tissu de support, portant les insignes d'une couleur différente (celle de l'arme ou du service) sur le revers de manche et sur le col ou sous forme de passepoils sur la tunique et le pantalon.

Appendice

Règlement sur le service de santé dans l'armée fédérale de 1831

Insignes de rang et de distinction (extrait)

« Tous les chirurgiens de campagne portent une tunique bleu bleuet et des pantalons de même couleur, col de tunique et parements de velours noir, boutons jaunes, chapeau à trois pointes et épée avec dragonne, selon leur grade respectif. En campagne, tout le personnel du service de santé porte l'emblème fédéral (le brassard, note de l'auteur).

Le médecin en chef a le rang d'un lieutenant-colonel fédéral et porte pour sa distinction une broderie dorée sur le col et les parements.

Les chirurgiens en chef des divisions ont le rang de major et portent une simple broderie dorée sur le col.

Les chirurgiens de bataillon et les chirurgiens de 1re classe des ambulances ont le rang de capitaine et portent sur le col et les parements trois boutonnières larges de trois lignes de galons dorés.

Les chirurgiens de l'artillerie et les chirurgiens de 2e classe des ambulances ont le rang de premier-lieutenant et portent, sur le seul col, trois boutonnières larges de trois lignes de galons dorés.

Les chirurgiens-assistants de bataillon et les chirurgiens de 3e classe des ambulances ont le rang de premier sous-lieutenant et portent deux boutonnières sur le col.
Les médecins et chirurgiens employés dans les hôpitaux fixes peuvent porter l'uniforme et les insignes de distinction de mêmes grades que les chirurgiens de campagne, mais le médecin qui dirige l'hôpital aura toujours le rang avant les médecins de campagne de même classe. »

Source : Max Winzenried, Das Militärsanitätswesen in der Schweiz von der Mediation bis zum Sonderbundskrieg (page 86).

Karl Wilhelm Flügel (* 1788 à Berne, † 1857 au même endroit) fut nommé en 1834 médecin en chef des troupes bernoises, médecin de la garnison et de l'hôpital militaire de Berne. L'armée suisse le nomma à la tête du service sanitaire militaire en 1835 et le promut colonel en 1841. Il fut ainsi, dans les faits, le premier médecin en chef de l'armée. Après la guerre du Sonderbund, il rédigea un rapport critique sur les services sanitaires particulièrement rudimentaires à l'époque. Il réalisa son dernier service actif en 1856/1857 lors de l'affaire de Neuchâtel (portrait par Johann Friedrich Dietler).

Tout vient à point à qui sait attendre

Reconstruction d'un can ach 9 cm 50 en can ach 4,7 cm 41

Introduction et remerciements
Il s'entend que, pour réaliser avec succès le projet décrit ci-après, nous avons eu besoin d'appuis. Nous remercions l'Office central du matériel historique de l'armée (OCMHA) en la personne de M. Jürg Reusser pour son autorisation ainsi que, consécutivement à son ordre, M. Stefan Schärer, directeur de la Fondation du matériel historique de l'armée (Fondation HAM) et ses collaborateurs à l'emplacement de Thoune qui ont toujours accueilli favorablement nos préoccupations. Nos remerciements particuliers vont à M. Henri Habegger. Après nous avoir proposé de procéder à cette transformation, il a non seulement mis à notre disposition sa vaste expertise[1] mais nous a assistés en tous temps.

Le projet
Jusque-là, le dépôt accessible du Musée de l'arsenal exposait deux canons antichar 9 cm 1950 (can ach 9 cm 50) et disposait aussi de deux tubes du calibre 4,7 cm. Mais ce qui manquait, c'était un can ach 4,7 cm 41 complet. Déjà dix ans auparavant, on avait entrepris les premières évaluations pour transformer l'une des pièces de 9 cm en un can ach 4,7 cm 41.
Pourquoi cette reconstruction ? Au cours des années 1949 à 1951, on transforma environ 500 can ach 4,7 cm 41 en can ach 9 cm 50 en les équipant de tubes du calibre de 9 cm. Les affûts demeurèrent inchangés. Ces pièces transformées permettaient de tirer des munitions à charge creuse et des munitions explosives. Leur vitesse initiale de 600 m/s permettait aussi de combattre des chars en mouvement jusqu'à une distance d'environ 600 m.

Notre projet de reconstruction débuta le 18 novembre 2019 par la visite, à l'emplacement de Thoune de la Fondation HAM, de M. Martin Huber, président de la Fondation du Musée de l'arsenal de Schaffhouse, avec moi-même. Notre intérêt allait évidemment avant tout au can ach 4,7 cm 41. M. Henri Habegger nous transmit oralement de nombreuses informations de grande valeur mais aussi les règlements des armuriers respectifs ainsi que d'autres documents que nous pûmes copier une fois de retour à la maison. En dépit de ces nombreuses indications, la recherche et l'acquisition d'informations ne furent achevées que lorsque le can ach 4,7 cm 41 a pu être placé dans notre dépôt accessible.

C'est en décembre 2019 et dans un garage de l'arsenal de Schaffhouse que nous avons mis en œuvre notre projet en démontant un can ach 9 cm 50. D'abord, nous avons démonté le bouclier de protection ainsi que le frein de bouche. Le verrouillage simple mais efficace du tube nous a permis de procéder sans problème au remplacement du tube de 9 cm par un tube de 4,7 cm. Le même jour, les supports servant à fixer le bouclier de protection du can ach

[1] Armes antichar dans la collection de la Fondation HAM. Texte Henri Habegger / Photos Markus Hubacher. Bulletin d'information édition 1.10.2009.

4,7 cm 41 et placés sur les côtés de l'affût s'avérèrent inutilisables. Après quelques clarifications auprès de la Fondation HAM, nous sommes allés chercher les éléments de transformation à Thoune et les avons amenés à Schaffhouse au début du mois de mai. Après une interruption de cinq mois, les travaux ont été repris.

Le frein de recul ainsi que le berceau du tube ont été échangés en même temps que les éléments de transformation. À cette occasion, nous avons constaté que le berceau devait également être séparé du frein de recul. C'est là que les règlements des armuriers nous ont été d'une grande aide. Ceux-ci mentionnaient une « clé d'accouplement (72) » servant à desserrer l'écrou de couplage. Suite à plusieurs relectures du règlement, nous sommes tombés sur une photo reproduisant tous les outils et toutes les pièces de rechange contenus dans la caisse de l'armurier. Une des positions portait le numéro 72. Après une nouvelle consultation de la Fondation HAM, celle-ci a pu être identifiée sans équivoque comme étant la clé d'accouplement. Elle nous fut adressée sans tarder par la Fondation HAM.

Le desserrage de l'écrou et le remplacement du berceau ont désormais pu être effectués comme nous l'avons décrit, et le bouclier de protection a ensuite pu être monté. L'ancien can ach 9 cm 50 a finalement été transformé en un can ach 4,7 cm 41 ! Les pièces surnuméraires ont été restituées à l'emplacement de Thoune de la Fondation HAM.

Expérience faite, cette reconstruction a demandé davantage d'efforts que nous avions escompté au départ et j'adresse ici mes remerciements les plus chaleureux à tous nos collaborateurs dont le conseil et l'action ont permis de mener à bien ce projet. Le canon antichar 4,7 cm 1941 peut désormais être visité au sein du dépôt accessible du Musée de l'arsenal situé dans la halle du périmètre SIG à Neuhausen am Rheinfall. Ne manquez pas de nous visiter !

Enfin, qu'il soit encore mentionné que cette pièce et tous ses éléments constituants obtenus de la part des services de la Confédération demeurent, en tant que deuxième exemplaire original en Suisse, en possession de la Confédération ; ils sont mis à disposition du Musée de l'arsenal de Schaffhouse en tant que prêt permanent.

La pièce de ce type qui fait partie de la collection de la Confédération auprès de la Fondation HAM à Thoune a été reconstruite par les soins de l'Association du musée suisse de l'armée (VSAM) en 2006. Voir à cet effet l'article (Reconstruction de pièces) dans le Bulletin d'information 2/06.

Viktor Bolli, Musée de l'arsenal de Schaffhouse, chef du projet de reconstruction

Impression d'atelier au cours de la transformation du can ach 9 cm 50 en un can ach 4,7 cm 41.

Can ach 4,7 cm 41 au dépôt accessible dans la halle près des chutes du Rhin.